

---

# Programme local de prévention

---

## **2017 - 2024**

Annexe à la délibération n° 2016/07/15 du 21 décembre 2016

Sommaire.....	2
Préambule .....	4
Réglementation applicable.....	4
Objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte .....	4
Elaboration, fonctionnement et suivi du Programme Local de Prévention des déchets .....	5
Présentation de la structure.....	7
Présentation du service .....	8
Etat des lieux .....	11
Projet de Programme Local de Prévention des déchets 2017-2024.....	22
AXE 1 : Sensibilisation du public à la prévention des déchets.....	25
AXE1 / ACTION n°1a : Assurer la communication sur le PLP (contenu, rapports annuels) et de manière générale, sur la prévention des déchets via le site internet de la Communauté de Communes et sa page facebook .....	25
AXE 1 / ACTION n°1b : Sensibilisation au compostage.....	29
AXE 1 / ACTION n°1c : Sensibilisation pour une consommation durable (lutte contre le gaspillage alimentaire et le suremballage, promotion des éco-achats.....)	30
AXE 1 / ACTION n°1d : Sensibilisation au tri et rappel des consignes de tri des déchets.....	36
AXE 1 / ACTION n°1e : Création et diffusion d'un guide dématérialisé d'information sur la prévention des déchets et sur les gestes du citoyen éco-responsable .....	40
AXE 1 / ACTION n°1f : Mise en place d'une opération foyer témoin sur les gestes de prévention et réduction des déchets .....	43
AXE 2 : Assurer l'éco-exemplarité des collectivités au sein de leurs services et dans leur fonctionnement quotidien .....	49
AXE 2 / ACTION n°2a : Création et mise en œuvre d'une Charte d'éco-responsabilité au sein des collectivités.....	49
AXE 2 / ACTION n°2b : Création d'une Charte pour la mise en œuvre d'évènements éco-responsables .....	54
AXE 3 : Participation aux actions emblématiques nationales .....	57
AXE 3 / ACTION n°3a : Création d'un autocollant Stop Pub via l'organisation d'un concours de dessin en milieu scolaire.....	57

AXE 3 / ACTION n°3b : Encouragement au compostage individuel par l'organisation de journées d'information et par le maintien de la subvention pour l'achat de composteurs .....	61
AXE 3 / ACTION n°3c : Mise en place de projets de compostage partagé .....	64
AXE 3 / ACTION n°3d : Mise en place de la collecte des biodéchets produits par la restauration collective (restaurants gastronomiques, restaurants scolaires et d'entreprise).....	68
AXE 3 / ACTION n°3e : Organisation du broyage des déchets verts ligneux sur les déchèteries d'Obernai (extension) et de Krautergersheim (maintien) .....	70
AXE 3 / ACTION n°3f : Réalisation d'une campagne de distribution de poules pour réduire les déchets .....	72
AXE 3 / ACTION n°3g : Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.....	76
AXE 4 : Actions d'évitement de la production de déchets .....	83
AXE 4 / ACTION n°4a : Création d'un point de collecte « recyclerie » sur chaque déchèterie en partenariat avec l'association Emmaüs .....	83
AXE 4 / ACTION n°4b : Promotion du réemploi et de la réparation via le principe du repair café .....	86
AXE 4 / ACTION n°4c : Renouvellement des bornes Colthab pour la collecte des textiles .....	91
AXE 4 / ACTION n°4d : Promotion de l'eau du robinet.....	92
AXE 4 / ACTION n°4e : Promotion des couches lavables et des produits d'entretien ménagers alternatifs .....	98
AXE 5 : Actions de prévention portant sur les déchets produits par les entreprises.....	103
AXE 5 / ACTION n°5a : Sensibilisation des entreprises à l'éco-conception .....	103
AXE 5 / ACTION n°5b : Organisation d'une réunion d'échange entre les élus et les entreprises du territoire....	107
Remarques complémentaires sur le Programme Local de Prévention des déchets.....	110
Information sur les moyens (financiers et temps) alloués .....	110
Glossaire des abréviations utilisées.....	110
Besoins financiers et humains pour la mise en œuvre du PLP .....	111
I) Besoins financiers.....	111
II) Besoins humains.....	112

## Préambule

Le précédent programme de prévention des déchets mis en œuvre sur son territoire a permis à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile d'atteindre les objectifs définis dans les engagements du Grenelle de l'environnement. A savoir une baisse de 7% des déchets produits tous les jours, une valorisation « matière » minimale de 35%, une réduction de 15% des tonnages incinérés et la mise en place d'une facturation incitative.

De nouveaux objectifs en matière de prévention et de réduction des déchets ont été apportés par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Par exemple une réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés est ainsi attendue à l'horizon de 2020, ainsi qu'une valorisation matière minimale de 55% en 2020 et de 65% en 2025.

Afin de pouvoir répondre à ces nouvelles obligations réglementaires et de poursuivre la dynamique engendrée par ses précédentes actions, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a décidé d'élaborer un Programme Local de Prévention des déchets pour la période 2017-2024.

## Réglementation applicable

L'élaboration du présent Programme Local de Prévention des déchets a été réalisée dans le respect des obligations réglementaires et orientations des textes législatifs suivants :

- ◆ **Article L541-1 de la loi du n°2003-591 du 2 juillet 2003** qui définit les orientations en matière de gestion des déchets (e.g. : la prévention ou réduction de la production et de la nocivité des déchets, la valorisation des déchets, la sensibilisation du public aux enjeux de prévention des déchets...).
- ◆ Le **Décret n°2015-662 du juin du 10 juin 2015** relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés qui définit la nature, le but et le fonctionnement des programmes locaux de prévention des déchets ménagers ainsi que les obligations qui leur sont applicables.
- ◆ La **loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte** qui définit de nouveaux objectifs en matière de gestion et de prévention des déchets pour l'horizon 2020.
- ◆ Le **Programme National de Prévention des déchets établi pour la période 2014-2020** qui fixe la stratégie nationale pour la prévention des déchets
- ◆ Les **plans territoriaux de prévention et de gestion des déchets dangereux, non dangereux ou du BTP**

## Objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Ce Programme Local de Prévention déchets a pour vocation de satisfaire au minimum les objectifs définis dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

## A savoir :

- ◆ « Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et en réduisant les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2020 par rapport à 2010. »
- ◆ « Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs. Des expérimentations peuvent être lancées, sur la base du volontariat, sur l'affichage de la durée de vie des produits afin de favoriser l'allongement de la durée d'usage des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs. »
- ◆ « Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement. »
- ◆ « Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse. Le service public de gestion des déchets décline localement ces objectifs pour réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles après valorisation. A cet effet, il progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. »
- ◆ « Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011. »
- ◆ « Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020. »
- ◆ « Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. »
- ◆ « Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020. »
- ◆ « Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet. »

## Elaboration, fonctionnement et suivi du Programme Local de Prévention des déchets

- ◆ La conception du programme de prévention a nécessité en amont la réalisation d'un état des lieux du territoire afin d'être en mesure de recenser les principaux acteurs concernés, les quantités et les types de déchets identifiés, les mesures déjà mises en place en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets. Ce diagnostic a été réalisé à partir des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et du bilan des actions réalisées dans le cadre du précédent programme de prévention. Par ailleurs, en mars 2016 la Communauté de Communes a fait réaliser une campagne de caractérisation des ordures ménagères collectées sur son territoire par le bureau d'études et de conseils ANETAME Ingénierie.

Ces différents outils ont permis de déterminer les principaux domaines d'intervention et ainsi, de dégager un ensemble d'actions pouvant être mise en œuvre dans le cadre d'un programme de prévention des déchets.

Le Programme Local de Prévention est soumis à l'avis de la Commission Permanente Déchets Environnement composée de sept membres et présidée par Madame Jeanine SCHMITT Vice Présidente en charge des déchets et de l'environnement.

Après avis de la dite commission, le programme de prévention est soumis à l'avis de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets pour validation. La composition de cette commission aura au préalable été déterminée librement par la Commission Permanente, conformément à l'article R.541-41-22 du *Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés* du Code de l'Environnement.

Après avis de la Commission consultative, le projet de Programme Local de Prévention est arrêté par l'exécutif de la collectivité et mis à disposition du public dans les conditions définies à l'article L.120-1 du Code de l'Environnement.

- ◆ A la fin de chaque année le bilan annuel du Programme Local de Prévention est présenté à la Commission consultative d'élaboration et de suivi conformément à l'article R.541-41-27 du *Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés* du Code de l'Environnement.

Le bilan permet d'évaluer et de quantifier l'impact des mesures mises en place sur les quantités de déchets produites et collectées sur le territoire au moyen des indicateurs de suivi définis dans le programme de prévention.

Le bilan annuel est mis à disposition du public.

## Présentation de la structure

### Population desservie

- ◆ Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés fait partie des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile. Ce service est rendu aux 17 917 habitants (données INSEE 2012) ainsi qu'aux 763 professionnels (au 1<sup>er</sup> janvier 2016) répartis sur les six communes du territoire (Obernai, Bernardswiller, Niedernai, Meistratzheim, Krautergersheim et Innenheim) de la façon suivante :

Communes	Population (INSEE 2012)	Nombres de foyers	Nombre de professionnels	Gîtes/meublés touristiques	Nombre de redevables
Obernai	10 932	5 507	572	31	6 110
Bernardswiller	1 497	602	35	9	504
Niedernai	1 195	492	20	4	516
Meistratzheim	1 452	601	37	3	641
Krautergersheim	1 715	713	73	2	788
Innenheim	1 126	476	26	2	504
Collectés en	Deux enlèvements par semaine	0	32	0	32
	Trois enlèvements par semaine	0	9	0	9
<b>TOTAL</b>		<b>8 391</b>	<b>763</b>	<b>51</b>	<b>9 246</b>

- ◆ Entre 2008 et 2013 la population a connu une augmentation de 0.3 %.

### Composition de l'équipe projet interne

Fonction de la personne	Rôle dans l'équipe projet	Temps dédié sur le poste
1 chargée de mission développement durable	Animatrice du PLP	2.9 ETP
Commission permanente Déchets Environnement	Soutien à la mise en œuvre et suivi du PLP	/

#### Coordonnées de l'animatrice du Programme Local de Prévention :

Madame Valérie HEYD, Chargée de mission Développement Durable

☎ 03 88 95 65 37

✉ [valerie.heyd@ccpso.com](mailto:valerie.heyd@ccpso.com)

#### Coordonnées de l' élu référent :

Madame Jeanine SCHMITT, Vice-présidente en charge des déchets et de l'environnement, Maire de Niedernai

☎ 03 88 95 57 47

✉ [j.schmitt.maire@orange.fr](mailto:j.schmitt.maire@orange.fr)

## Coordonnées du référent ADEME :

☰ Monsieur Pierre-Robert BOEDEC,  
☎ 03 88 15 46 44  
✉ [pierre-robert.boedec@ademe.fr](mailto:pierre-robert.boedec@ademe.fr)

## Typologie du territoire

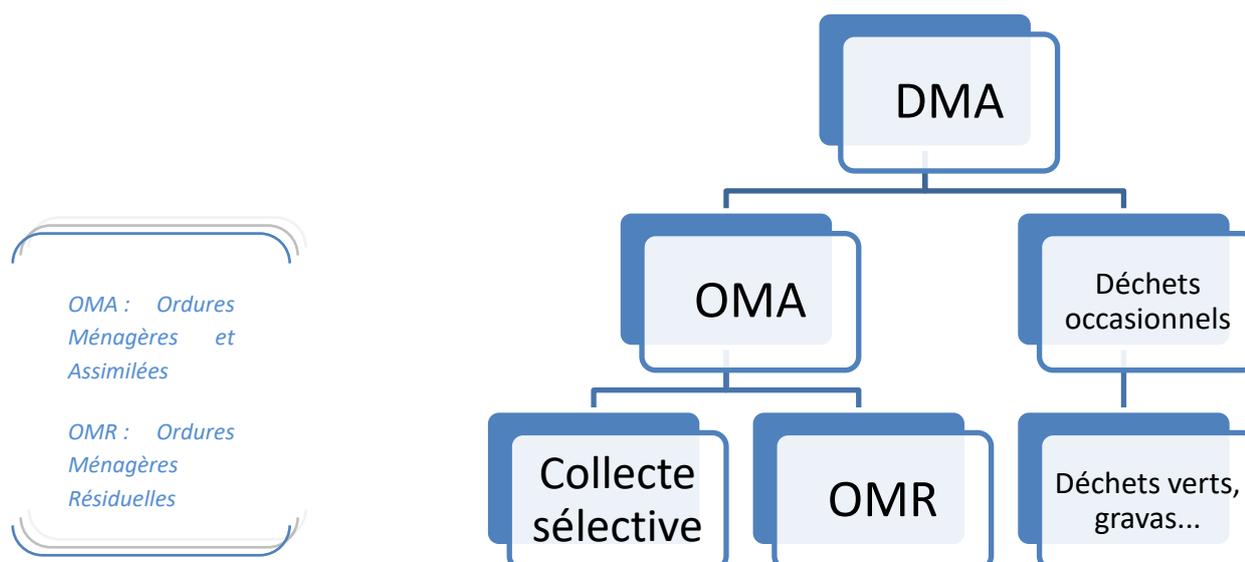
- ◆ Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est classé comme semi rural avec cinq communes de taille moyenne (entre 1 207 et 1 723 habitant) et un bourg centre : Obernai, qui compte près de 11 000 habitants. L'urbanisation des villages est concentrée. La ville d'Obernai se compose d'un hyper centre historique très dense, d'un habitat vertical social, de maisons individuelles et des écarts avec les quartiers de la Léonardsau et du Roedel, ainsi que le domaine Saint-Jacques.
- ◆ Le tourisme est très présent sur le territoire de la Communauté de Communes, Obernai étant la deuxième destination touristique du Bas-Rhin. De nombreux hébergements sont situés sur Obernai. On trouve notamment le camping municipal, le VVF, le domaine Saint-Jacques ainsi que de nombreux hôtels restaurants, gîtes et meublés répartis sur l'ensemble du territoire.

## Présentation du service

### Définition

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est en charge du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur son territoire.

A titre de rappel les DMA correspondent à :



## Organisation de la collecte

- ◆ La collecte des ordures ménagères auprès des habitants est réalisée selon les modalités suivantes :
  - A l'aide de bacs roulants de 120 ou 240 litres équipés de puces RFID qui sont collectés en porte à porte au moins une fois par semaine et jusqu'à trois fois par semaine pour certains professionnels.
  - Ou par l'intermédiaire de conteneurs enterrés de 4 m<sup>3</sup> munis d'un tambour de 60L lui-même équipé d'un système de contrôle d'accès pour une collecte par apport volontaire. Les conteneurs sont collectés une fois par semaine.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont acheminées vers le quai de transfert de Rosheim avant leur transfert jusqu'à l'usine d'incinération de SENERVAL à Strasbourg.

- ◆ La collecte du verre s'effectue par le biais de la collecte sélective en porte à porte, réalisée à l'aide de conteneurs aériens ou de conteneurs enterrés.  
Les conteneurs sont vidés en fonction de leur vitesse de remplissage. Le verre transite par l'unité de transfert avant d'être livré à une usine de recyclage dans le cadre du contrat passé avec l'organisme Eco Emballages.
- ◆ La collecte sélective des emballages recyclables (hors verre) est réalisée par la mise à disposition des équipements suivants :
  - Des sacs de tri transparents de 50L collectés en porte à porte chaque semaine
  - Ou des bacs de tri de 660 litres collectés en porte à porte de façon hebdomadaire
  - Ou des conteneurs enterrés de 4 m<sup>3</sup> collectés une fois par semaine

Le tri de la collecte sélective est réalisé par Eco Emballages au niveau du centre de tri ALTEM à Strasbourg.

## Valorisation des déchets collectés

La valorisation des Ordures Ménagères et Assimilées (AMA) est assurée par :

- Incinération à l'usine de SENERVAL à Strasbourg pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les refus de tri
- Schroll pour les papiers
- COVED pour les emballages cartonnés et les briques alimentaires
- Valorplast pour les flacons plastiques
- SITA Negoce pour l'acier
- REGEAL AFFIMET pour l'aluminium

## Les déchets occasionnels

La collecte des déchets occasionnels est effectuée au niveau des deux déchetteries intercommunales situées respectivement à Obernai et Krautergersheim.

Seuls les déchets suivants sont acceptés en déchetterie : papiers, cartons, gravats (hors amiante ou dérivés), encombrants, déchets végétaux, bois, électroménager, batteries et piles, huiles minérales, huiles végétales, ferrailles, déchets diffus spécifiques, polystyrène, films plastiques, ampoules et néons, cartouches d'encre, capsules Nespresso®, radiographies, extincteurs et emballages recyclables.

Certains déchets sont gérés dans le cadre d'un contrat passé avec un éco-organisme dédié :

**Programme local de Prévention 2017 – 2024**

- Les déchets dangereux avec Eco DDS
- Les DEEE avec Eco Systèmes
- Les lampes avec Recyclum
- Les cartouches d'encre et les capsules Nespresso® avec Collectors
- Les textiles avec Colthab
- Les radiographies avec Recyl'm

A noter que la collecte des textiles fait appel à un ensemble de bornes d'apport volontaire présentes sur le territoire. On totalise ainsi douze bennes gérées par Colthab et une prise en charge par Le Relais.

A partir de 2017, suite à l'extension des deux déchetteries intercommunales, le mobilier sera également collecté et pris en charge par Eco Mobilier.

Le traitement des déchets collecté est effectué par :

- Compostage pour les déchets verts
- Méthanisation pour les tontes de pelouse et les huiles végétales
- Recyclage pour les encombrants, les ferrailles, les DEEE, les huiles minérales, les piles, les batteries, les films plastiques, le polystyrène et les capsules Nespresso®
- Incinération pour les encombrants
- Valorisation pour les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)
- Enfouissement pour les Déchets Industriels Banals (DIB)
- Stockage pour les gravats

### *Mise en place de la tarification incitative*

Afin de répondre aux exigences de la loi Grenelle, la Communauté de Communes a engagé dès 2013 la mise en place progressive de la redevance incitative.

Ainsi dès 2013 les usagers des déchetteries ont été doté d'une carte d'accès nominative.

En 2014 ont été distribué les bacs roulants équipés de puces RFID en habitat individuel.

E, 2015 la communauté de communes a installé 43 conteneurs enterrés et équipé en bacs pucés les copropriétés de taille moyenne pour la collecte des ordures ménagères.

### Evolution des flux de collecte

- Sur la période 2005-2015, les flux de collecte des **Déchets Ménagers et Assimilés** ont évolué de la façon suivante :

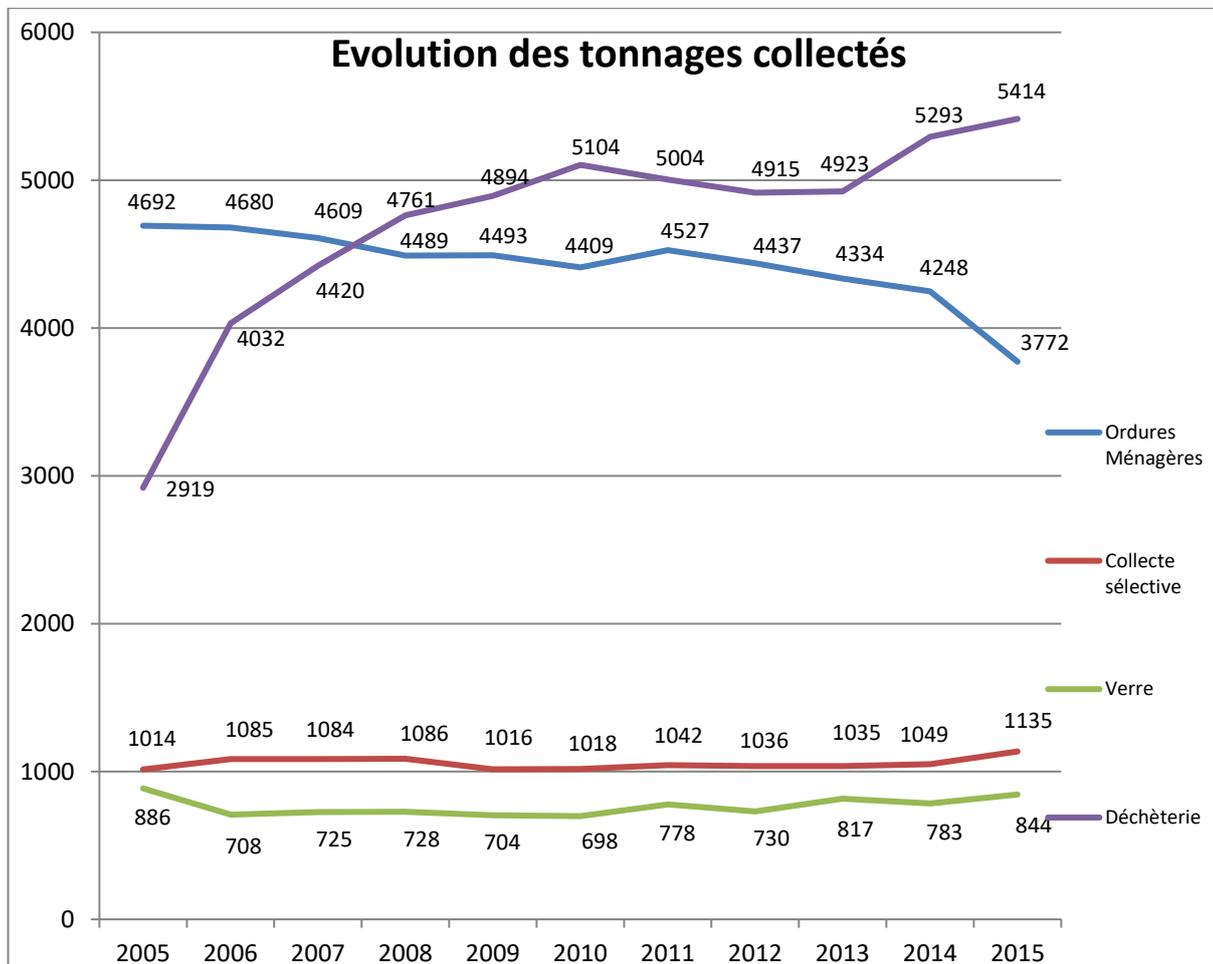


Figure 1 Evolution des flux de DMA collectés entre 2005 et 2015

Entre 2010 et 2015 :

- Les OM ont diminué de - 14.45 %
- Les déchets de déchetterie ont augmenté de + 6.07 %
- La collecte sélective a augmenté de + 11.49 %
- Le verre a augmenté de + 20.92 %

Au total les DMA ont diminué de - 0.57 % entre 2010 et 2015 et de - 1.83 % entre les années 2014 et 2015.

- Evolution des types de déchets en déchetterie entre 2010 et 2015 :
  - Les déchets verts ont diminué de - 7.6 %
  - (entre 2013 et 2015) les déchets de tonte ont augmenté de + 44.7 %
  - Les encombrants ont diminué de - 8.4 %
  - Les ferrailles ont augmenté de + 58.3 %
  - Les gravats ont diminué de - 4 %

- Les cartons ont augmenté de + 11.1 %
- Les DIB ont augmenté de + 64.5 %
- Les DMS ont diminué de - 18.5 %
- Les DEE ont augmenté de + 52.4

De manière plus fine, en 2015 les **apports en déchetterie** se répartissaient de la façon suivante :

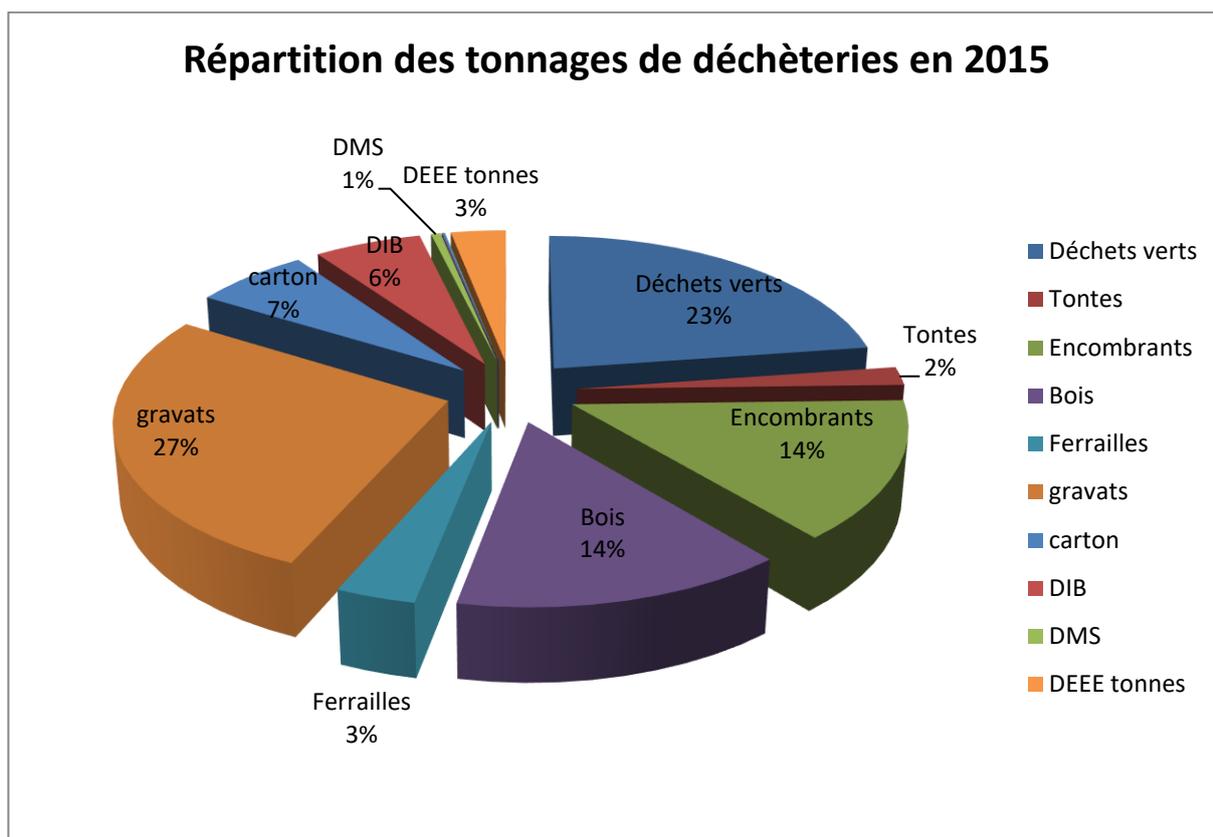


Figure 2 Répartition des flux collectés en déchèterie en 2015

Avec les évolutions suivantes entre 2014 et 2015

Déchets collectés		Tonnages 2015 (t)	Evolution tonnage 14- 15
Déchets verts		<b>1199,12</b>	0 %
Pelouse		<b>59,63</b>	-40 %
Gravats		<b>1397,43</b>	-3 %
Cartons		<b>367,03</b>	7 %
Encombrants		<b>844,04</b>	12 %
Déchets industriels Banaux		<b>287,50</b>	-9 %
Ferrailles		<b>203,86</b>	13 %
Bois		<b>843,65</b>	13 %
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)		<b>169,44</b>	5 %
Huiles minérales		<b>6,57</b>	-27 %
Huiles végétales		<b>2,08</b>	-1 %
DMS (Déchets ménagers spéciaux)		<b>18,81</b>	-33 %
Piles		<b>2,69</b>	2 %
Batteries		<b>0</b>	-100 %
Film plastique		<b>3,87</b>	10 %
Polystyrène		<b>4,92</b>	10 %
Capsules Nespresso®		<b>3,35</b>	26 %
<b>Total (t)</b>		<b>5 413,99</b>	

Tableau 1 Différents tonnages collectés en déchèteries en 2015

- ◆ Evolution de la collecte sélective entre 2010 et 2015 :
  - Les papiers ont diminué de - 11.5 %
  - Les cartons ont augmenté de + 18.4 %
  - Les briques ont augmenté de + 32.4 %
  - Les déchets issus du floconnage plastique ont augmenté de + 32.6 %
  - L'acier a augmenté de + 13.8 %
  - L'aluminium a augmenté de + 1.8 %
  - Les refus ont augmenté de + 144.3 %
  - La collecte sélective totale a augmenté de + 11.4 % en cinq ans.

Entre 2011 et 2013 :

- Les bouteilles PET clair ont augmenté de + 18.8 %
- Les bouteilles PET couleur ont augmenté de + 30 %
- Les bouteilles PEHD ont augmenté de + 19.6 %

En 2015 la composition de la collecte sélective était la suivante :

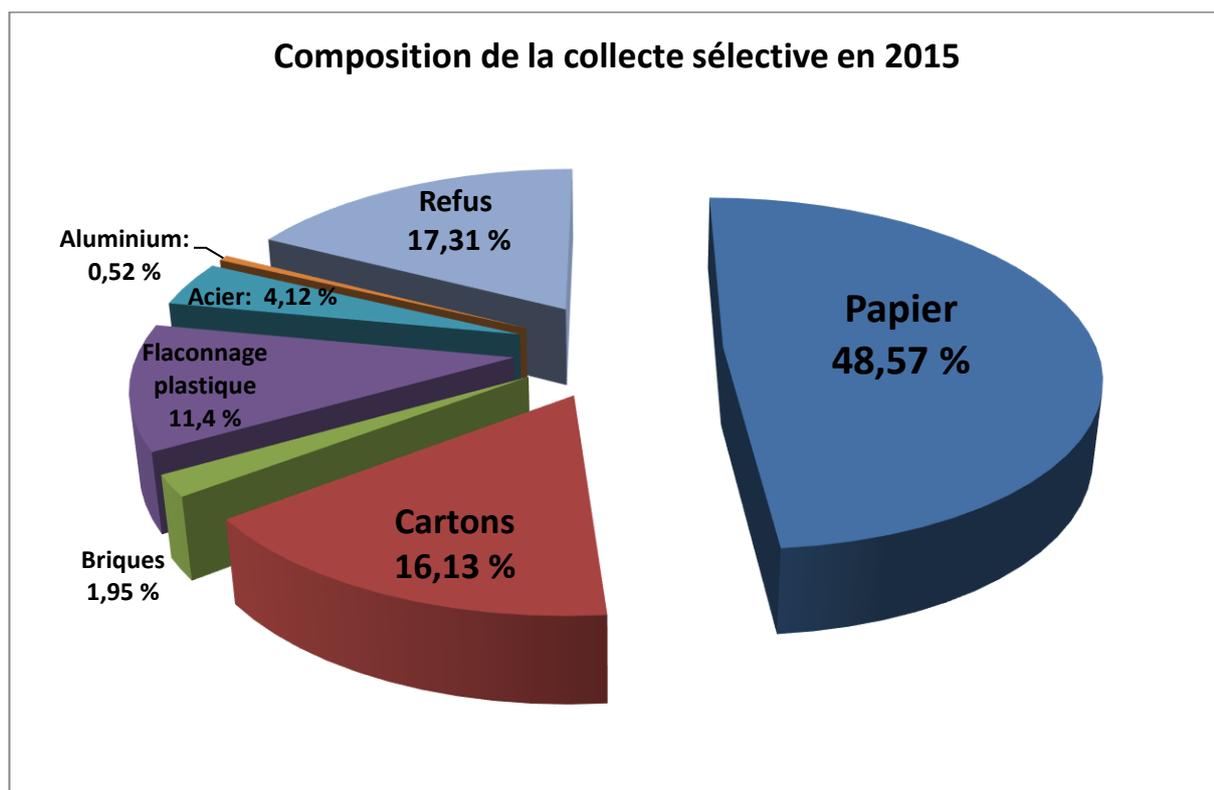


Figure 3 Composition de la collecte sélective en 2015

Entre 2011 et 2015, on observe les variations suivantes :

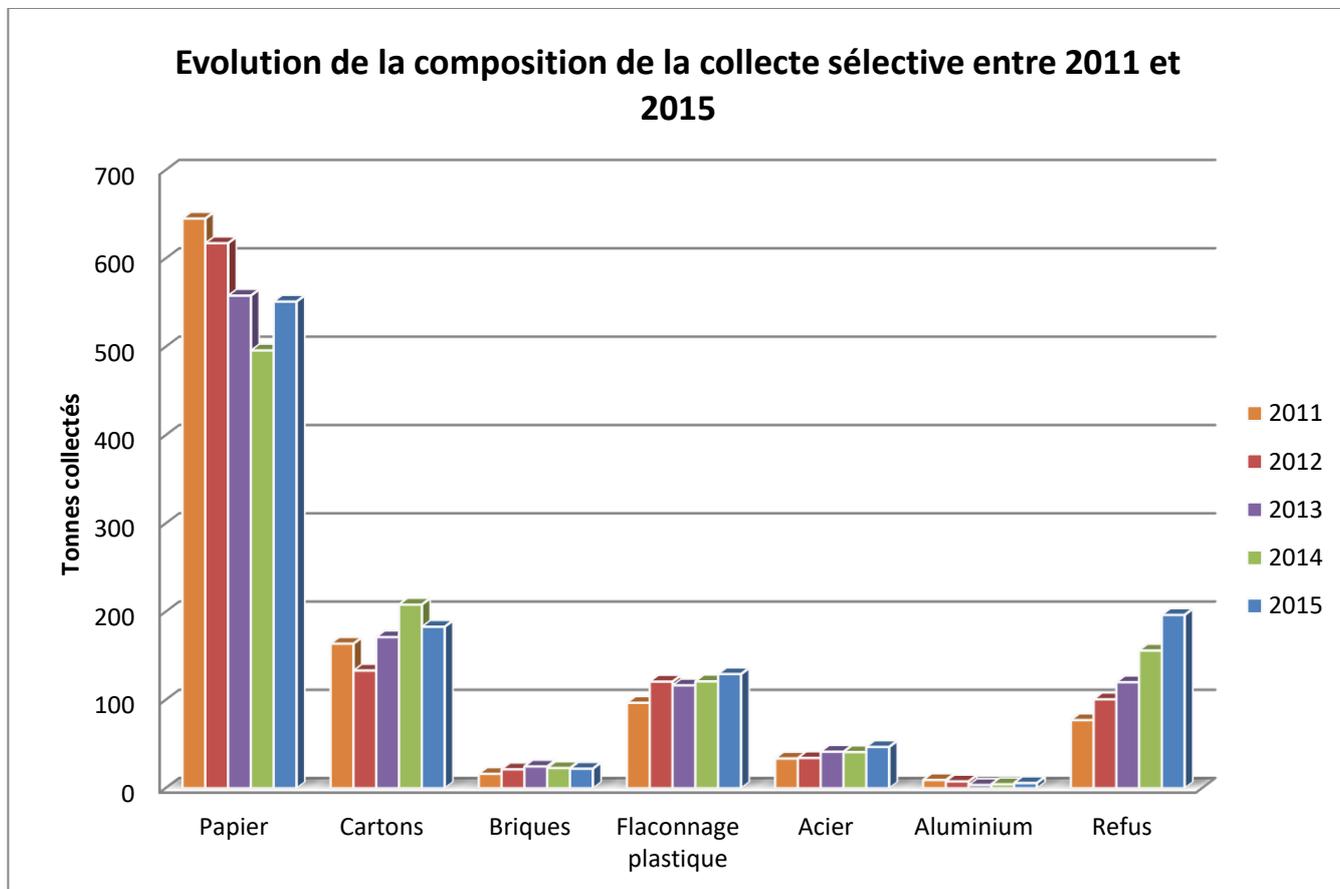


Figure 4 Evolution des flux de collecte sélective entre 2011 et 2015

Evolution des tonnages entre 2014 et 2015 par catégorie de déchets :

Matériaux	Tonnages 2015 (t)	Evolution 2014 - 2015
Papier 	551,27	+ 11,13 %
Emballages cartonnés 	183,08	-12,06 %
Briques alimentaires 	22,13	-3,30 %
Flaconnage plastique 	129,39	+ 6,80 %
Acier 	46,76	+ 14,21 %
Aluminium 	5,90	+ 30,74 %
Refus 	196,47	+ 25,85 %
<b>Total (t)</b>	<b>1 135</b>	

Tableau 2 Tableau 1 Tonnages collectés en 2015 et évolution des flux entre 2014 et 2015 pour la collecte sélective

La mise en place progressive de la tarification incitative (facturation à la levée) initiée en 2013 a eu un impact significatif sur le fonctionnement du service.

Ainsi si l'on compare les quantités de déchets collectées entre les années 2014 et 2015, on constate les évolutions suivantes :

Flux	Tonnages 2014 (t)	Tonnages 2015 (t)	Ecart (en tonnes)
Ordures Ménagères	4248,04	3 772,10	-475,94
Collecte sélective	1 049,86	1 135,60	+85,74
Verre	783	844,34	+61,34
Déchèterie	5 238,88	5 414,52	+120,64
<b>Total (t)</b>	<b><u>11 374,78</u></b>	<b><u>11 166,56</u></b>	<b><u>-208,21</u></b>

Tableau 3 Comparaison des tonnages collectés entre 2014 et 2015

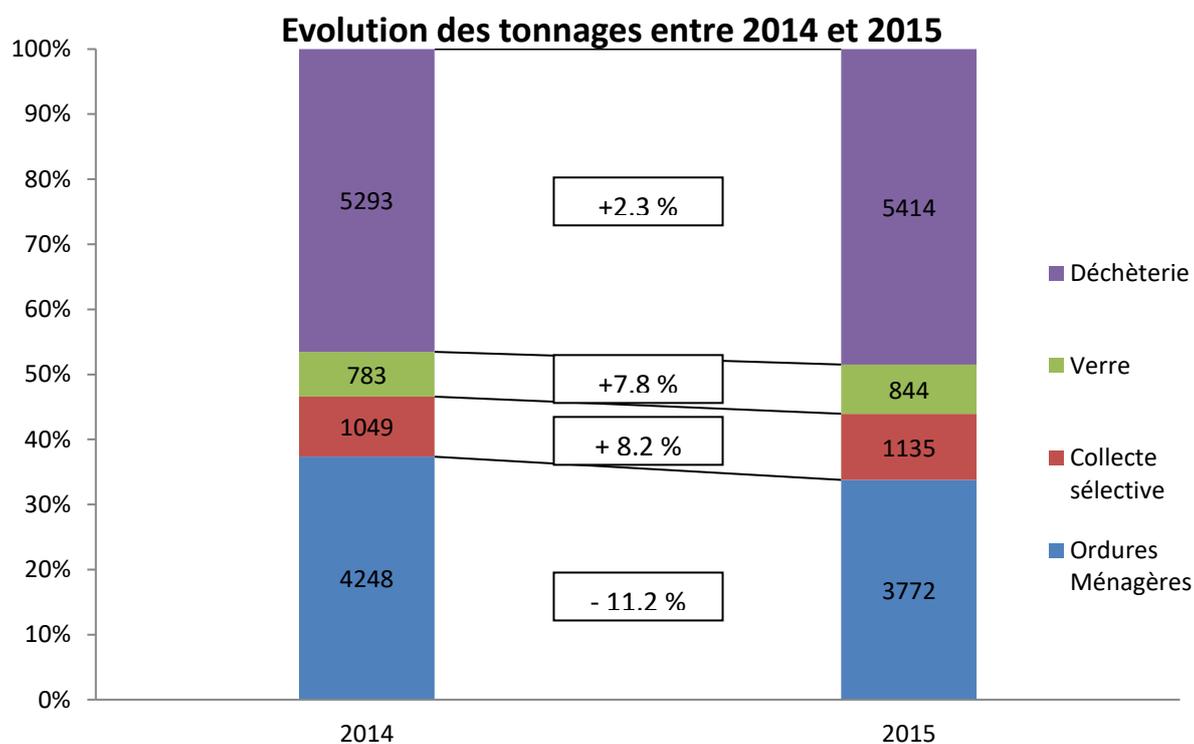


Tableau 4 Evolution des tonnages collectés entre 2014 et 2015

Flux concerné	OM		Verre		CS		Déchetterie	
	Totale (t/an)	Individuelle (kg/an)						
2014	4248	223,94	783	41,27	1049	55,34	11 374	599,6
2015	3772	198,85	844	44,54	1 135,60	59,92	11 166	589,26
<b>Différence (t)</b>	-476	-25,09	61	3,27	86,6	4,58	-208	-10,34
<b>Evolution (%)</b>	-11,2	-11,2	7,8	7,9	8,3	8,3	-1,8	-1,7

Tableau 5 Evolution des tonnages collectés (annuels et par habitant) entre 2014 et 2015

Suite à la mise en place de la redevance incitative :

- Les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de - 11.2 %
- La quantité de verre collectée a augmenté de + 7.8 %
- La collecte sélective a augmenté de + 8.3 %
- Les déchets en déchetterie ont diminué de - 1.8 %

### Performances du service

Les performances du service de collecte et de traitement des déchets ont permis à la communauté de communes d'atteindre les objectifs définis dans les engagements du Grenelle de l'environnement.

	Résultat CCSP0 Au 31/12/2015
<b>Une baisse de 7% des déchets produits tous les jours est exigée d'ici 2014 (OM TRI VERRE)</b>	-7,28 %
<b>Une valorisation « matière » minimale de 35% des déchets produits tous les jours est exigée (recyclage, compostage),</b>	41,08 %
<b>Une réduction de 15% des tonnages incinérés d'ici 2012,</b>	-14,99 %
<b>Intégration d'une part de facturation incitative dans la facturation du service « ordures ménagères » avant août 2014</b>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016

Tableau 6 Niveaux de performances du service d'élimination des déchets

Avant d'entamer l'élaboration de son nouveau programme de prévention, la communauté de communes a fait réaliser en mars 2016 une étude de caractérisation des ordures ménagères collectées par le bureau d'études ANETAME ingénierie.

Cette campagne de caractérisation a permis de mettre en évidence les résultats suivants :

Type de déchets	Moyenne (%)	Moyenne (kg/hab/an)	Total (t/an)
Cartons	2,70	5,59	103,3
Briques alimentaires	0,38	0,78	14,5
Flaconnage plastique	1,14	2,36	43,5
Emballages métalliques	1,34	2,77	51,2
Papier (JMR)	4,05	8,38	154,8
Verre	3,10	6,41	118,4
Déchets verts	0,53	1,10	20,4
DEEE	0,97	2,01	37,1
DDM	0,12	0,26	4,7
Textiles	3,14	6,49	120,0
Biodéchets	29,54	61,16	1129,7
Textiles sanitaires	15,40	31,88	588,9
Gâchis alimentaire	9,08	18,81	347,4
Refus plastique	9,23	19,10	352,9
Ordures ménagères résiduelles	16,21	33,56	620,0
Fines	3,08	6,38	117,9
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>207,05</b>	<b>3824,8</b>

Tableau 7 Résultats de la campagne de caractérisation du flux de collecte des ordures ménagères

Les principaux types de déchets présents dans les poubelles sont donc :

- Les biodéchets à 29.5 %
- Les OMR à 16.2 %
- Les textiles sanitaires à 15.4 %
- Les refus plastiques à 9 %
- Le gâchis alimentaire à 9.2 %
- Les papiers à 4 %
- Les textiles à 3.1 %

Ces données ont servi de base à l'élaboration du Programme Local de Prévention en permettant d'identifier les principaux pôles d'amélioration envisageables.

## Bilan du premier programme de prévention

Dès l'année 2010, la communauté de communes s'est engagée en faveur de la prévention en concevant un programme de prévention des déchets pour la période 2012-2014 avec des actions à tous les niveaux de production (OMR, CS et déchetteries) :

Plan de prévention des déchets 2012 - 2014

gisement concerné	actions	contenu	objectifs	tonnage évité	acteurs mobilisés	période de réalisation
Ordures ménagères résiduelles	Plus de compostage = moins de déchets: compostage individuel	Formations sur la pratique du compostage, subvention de 20 € par composteur installé sur le territoire	Réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères	++	CCPO, CFPPA	2012-2013
	plus de compostage = moins de déchets: compostage collectif	Developper le compostage en pied d'immeuble ou de proximité, former des "responsables" compostage	Réduire la part de déchets organiques dans les ordures ménagères	++	CCPO, CFPPA, Bailleurs, syndicats de copropriété	2013-2014
	Eco manifestations	Proposer systématiquement les supports permettant la mise en place du tri lors des manifestations ponctuelles. Communiquer les coordonnées pour la location des gobelets réutilisables	Réduire le tonnage d'ordures ménagères lié aux manifestations ponctuelles	+	CCPO, Zone 51, comité des fêtes, PLT, associations organisatrices de manifestations (COTO, ACTO ...)	2012-2013
	Réduction des sacs de caisse	Poursuivre le remplacement des cabas en raphia distribués en 2006	Réduire la quantité de sacs plastiques dans les ordures ménagères	+	CCPO	2012-2013
	Gaspillage alimentaire	Sensibiliser au gaspillage alimentaire (produits périmés,...)	Réduire la part de produits périmés et non consommés dans les ordures ménagères	++	CCPO, CSC Arthur Rimbaud, Familles Rurales de Krautergesheim	2013 - 2014
	Eviter le sur - emballage	Communiquer auprès de consommateurs sur les suremballages via des animations en supermarché	Réduire le tonnage d'emballages inutiles dans les ordures ménagères résiduelles	+	CCPO, GMS du territoire, animateur	2013 - 2014
	collecte des bio déchets chez les gros producteurs	Favoriser à la collecte sélective des déchets organiques chez les hôteliers - restaurateurs pour les traiter dans le méthaniseur du Lycée Agricole	Réduire la part des déchets organiques des professionnels dans la collecte des ordures ménagères	+++	CCPO, Lycée Agricole, Syndicat des hôteliers - restaurateurs, restaurateurs.	2012 - 2013
Collecte sélective	STOP PUB	Continuer à diffuser l'autocollant STOP PUB auprès des nouveaux habitants et relancer régulièrement des diffuseurs pour le respect de l'autocollant	Réduire la part de prospectus dans la collecte emballages ménagers recyclables	++	CCPO, diffuseurs, GMS	2012 - 2013
	Diffuser les consignes de tri	Améliorer la qualité de tri réalisé par les habitants en diffusant largement les consignes	Réduire la part d'indésirables dans la collecte des emballages ménagers recyclables	+	CCPO, Eco Emballages	2012 - 2013
	Eau du robinet	Promouvoir l'eau du robinet de la CCPO	Réduire la consommation d'eau en bouteille et donc le tonnage de bouteilles plastiques dans la collecte des emballages ménagers recyclables	+	CCPO, Lyonnaise des Eaux	2013 - 2014
Déchetteries	Broyage de déchets ligneux	Proposer une ou plusieurs session(s) de broyage de déchets végétaux dans les déchetteries avec récupération du broyat	Réduire la quantité de déchets verts à transporter et à traiter	++	CCPO, prestataire de broyage, Véolia	2013 - 2014
	Nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur)	Adhérer et mettre en place dès leur lancement les nouvelles filières de REP et notamment la filière déchets d'ammeublement.	Réduire la quantité de déchets collectés dans les déchetteries et notamment dans la benne des encombrants	+	CCPO, nouvelle filières, prestataire; Véolia	2013 - 2014
	Recyclerie	Etudier la possibilité de créer une recyclerie sur la déchetterie d'Obernai.	Donner une deuxième vie aux objets qui peuvent encore servir. Réduire la quantité de déchets à transporter et à traiter.	++	CCPO, Associations, Véolia	2013 - 2014

Actions déjà engagées à poursuivre

Tableau 8 Programme de prévention des déchets 2012/2014

Comme nous pouvons le constater, des actions ont été menées à tous les niveaux afin de réduire aussi bien les quantités d'ordures ménagères collectées, que les dépôts en déchetterie.

Aucun bilan n'a été réalisé précisément sur l'ensemble de ce programme d'action.

Toutefois les résultats significatifs suivants ont été obtenus :

- 107 subventions ont été versées pour l'acquisition de composteurs individuels entre 2012 et juillet 2016.
- La mise en place de la Redevance Incitative a été l'occasion de faire un rappel des consignes de tri notamment lors de la distribution des bacs ou sacs de tri (contact, distribution d'un guide dédié aux pratiques de tri...)
- Promotion de l'eau du robinet chaque année au niveau du stand de la Lyonnaise des Eaux au salon de BiObernai.
- Des animations chaque année en milieu scolaire généralement au sein des classes de CM1 et CM2, en moyenne 27 heures par an.
- Mise en place du broyage des déchets verts ligneux sur la déchetterie de Krautergersheim permettant de valoriser chaque année une trentaine de tonnes

En revanche la collecte des biodéchets auprès des acteurs de la restauration et les recycleries n'ont pas été mises en place.

### Objectifs

Le Programme Local de Prévention des Déchets établi pour la période 2017-2024 propose un ensemble d'actions afin d'atteindre les objectifs réglementaires déterminés par la **loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**.

A savoir notamment :

- Une réduction de 10% des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport aux quantités produites en 2010
- L'encouragement du réemploi et de la réparation
- L'augmentation de la valorisation matière des déchets à un niveau de 55% en 2020 et 65% en 2025
- L'augmentation de la valorisation matière des déchets issus du BTP à un niveau de 70% en 2020
- La diminution de 30% des déchets non dangereux non inertes admis en stockage
- La réduction de 50% des produits manufacturés non recyclables mis sur le marché
- Amélioration de la valorisation des déchets non recyclables par le biais de collectes séparées spécifiques.

### Synthèse des actions proposées

Le Programme Local de Prévention propose des actions réparties selon les cinq thématiques suivantes :

- **Axe 1** : La sensibilisation du public à la prévention des déchets
- **Axe 2** : L'éco-exemplarité des services publics de la collectivité
- **Axe 3** : La mise en place d'actions nationales emblématiques (STOP-PUB...)
- **Axe 4** : La mise en œuvre d'actions d'évitement de la production de déchets (réemploi, réparation...)
- **Axe 5** : Actions de prévention des déchets produits par les entreprises

Voici le tableau récapitulatif de l'ensemble des actions envisagées sur cinq années pour la période 2017-2024 :

ACTIONS	
	<b>Sensibiliser le public à la prévention des déchets</b>
	1a) Communication globale sur le PLP (présentation, rapports annuels) et sur la prévention des déchets via le site internet de la CCPSO
	1b) Sensibilisation au compostage (séances d'informations et ateliers de démonstration)
	1c) Sensibilisation à une consommation durable (gaspillage alimentaire, éco-achats...)
	i) Animations en milieu scolaire (énergie grise, panier malin, saisonnalité...)
	ii) Ateliers de cuisine sans gaspillage adressés au public
	1d) Sensibilisation au tri
i) Animations en milieu scolaire (concours de tri)	
ii) Rappel et diffusion des consignes de tri aux usagers (guide de tri, site internet...)	
	1e) Création et diffusion d'un guide dématérialisé sur la prévention
	1f) Opération foyer témoin sur les gestes de prévention au quotidien et leur portée
AXE 2	<b>Rendre les collectivités éco-exemplaires dans leurs services et leur démarche</b>
	2a) Création d'une Charte d'éco-responsabilité pour les collectivités et leurs services portant sur l'ensemble des postes de prévention (fournitures, comportements des usagers, critères de passation des marchés publiques...)
	2b) Rédaction d'une Charte des événements éco-responsables pour les manifestations locales
AXE 3	<b>Actions emblématiques nationales</b>
	3a) Création d'un autocollant STOP-PUB local par le biais d'un concours en milieu scolaire, puis diffusion sur le territoire + renseignement sur la liste Robinson
	3b) Encouragement au compostage individuel tout en poursuivant le subventionnement pour l'acquisition de composteurs individuels
	3c) Mise en place de projets de compostage partagé en résidence collective
	3d) Organisation de la collecte des biodéchets produits par les restaurateurs du territoire
	3e) Extension de l'opération de broyage des déchets verts ligneux à la déchetterie d'Obernai
	3f) Projet de distribution de poules au sein des foyers
	3g) Lutte contre le gaspillage alimentaire
	i) Actions en milieu scolaire (campagnes de pesées, actions correctives...)
	ii) Ateliers de cuisine de repas sans déchet ou de mets à partir de restes (cf. fiche action n°1c)
iii) Campagnes d'actions auprès des acteurs de la restauration (repas pauvre en carbone, distribution de « gourmand box »)	
3h) Amélioration des pratiques de tri	
i) Actions en milieu scolaire (concours de tri cf. action n°1d)	
ii) Cf actions de sensibilisation axe 1	
AXE 4	<b>Actions d'évitement de la production de déchets</b>
	4a) Création d'une recyclerie sur chaque déchetterie en partenariat avec l'association Emmaüs
	4b) Promotion du réemploi et de la réparation
	i) Mise en place d'un atelier de réparation en partenariat avec les réparateurs du Pays du Hahnenberg
	ii) Création d'une association locale de type « Repair café »
	4c) Renouvellement de la communication sur les bornes de collecte textile Colthab afin de renforcer la collecte des textiles usagés
	4d) Promotion de l'eau du robinet
4e) Promotion des produits hygiéniques lavables/réutilisables	
i) Opération de distribution de kits de couches lavables	

	ii) Ateliers de fabrication de produits d'entretien et/ou d'hygiène « faits maison »
AXE 5	<b>Actions de réduction de la production des déchets en entreprise</b>
	5a) Sensibilisation à l'éco-conception par l'organisation d'un séminaire adressé aux entreprises
	5b) Réunion d'information des élus et du public, sur les mesures de prévention et de réduction des déchets mis en œuvre dans les entreprises

*Intégration du Programme Local de Prévention dans le cadre de la Délégation de Service Public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la collecte et le traitement des déchets seront gérés par la société VEOLIA. Cette dernière ayant été retenue à l'issue d'une procédure d'appel à candidature.

Dans le contrat, le contrat prévoit que le délégataire respecte des engagements quant à la baisse de la production de déchets sur le territoire. Cette baisse est chiffrée, le candidat s'y est engagé.

Pour atteindre les objectifs fixés, le candidat mettra en œuvre des actions de prévention. Le Programme local de prévention présenté ci – dessous intègre l'ensemble des actions menées sur le territoire de la Communauté de Communes qu'elles soit réalisées par le délégataire ou par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile. Pour chaque action, l'intervenant est identifié.

La durée du programme local de prévention est identique à la durée de la Délégation de Service Public (2017-2024).

Sur les fiches actions dédiées, elles sont indiquées par le marqueur suivant :



### FICHE ACTION N°1a

**AXE1 / ACTION n°1a : Assurer la communication sur le PLP (contenu, rapports annuels) et de manière générale, sur la prévention des déchets via le site internet de la Communauté de Communes et sa page facebook**

#### Description

Dans une optique de mobilisation des acteurs présents sur le territoire et de transparence, la mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets nécessite une importante phase de communication adressée au public.

Le **site internet** de la Communauté de Communes ([Site internet](#)) représente un outil idéal pour assurer un relais efficace de l'information. Via la **création d'une rubrique dédiée au PLP** dans la partie « compétence déchets » ([Compétence déchets](#)) le site internet sera utilisé pour permettre l'accès du public au présent Plan Local de Prévention des déchets ainsi qu'aux rapports annuels d'activité à la fin de chaque année afin d'y présenter l'état d'avancement du PLP.

Une **seconde partie dédiée à la prévention** sera également rajoutée, afin de permettre à tout un chacun d'accéder à des informations, des conseils et des guides sur les gestes de prévention, à un rappel des consignes de tri... Cette section permettra à l'utilisateur d'accéder directement à un ensemble d'informations non exhaustives sur la problématique des déchets.

Par ailleurs la numérisation de l'information s'inscrit dans une démarche de prévention, en réduisant les besoins de support en papier liés à la production de guide ou à la distribution de flyers, même si l'information du public ne s'aurait s'en affranchir totalement.

La page facebook de la Communauté de Communes servira également de relais d'information en complément du site internet.

ACTION 1a) Utiliser le site internet de la CCPSO comme relais d'information sur le PLP et la prévention + création d'une Charte graphique PLP	
<b>OBJECTIF</b>	Permettre d'une part un accès facile du public au PLP et à son état d'avancement (via les rapports annuels et l'annonce des actions) et d'autre part de rassembler dans une seule rubrique dédiée, un ensemble d'informations sur la prévention.
<b>RESUME</b>	Création dans la partie déchets (onglet « Nos compétences ») de deux nouvelles sous-parties, l'une étant consacrée à la présentation du PLP et de ses rapports d'activité, l'autre à la prévention de manière générale. Le contenu de cette dernière sera alimenté régulièrement par l'animateur du PLP qui utilisera également la page facebook pour relayer l'information.
<b>CIBLE</b>	Tous.
<b>POTENTIEL</b>	Fort en matière de sensibilisation et d'accès à l'information.
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	A mettre en œuvre dès la première année. Contenu alimenté régulièrement tout au long du programme.
<b>BESOINS &amp; COÛTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prestataire de PAO pour la modification du site, la création et la mise à jour de la rubrique prévention :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la nouvelle rubrique (900 -1 300€)</li> <li>- Mise en place d'une page thématique (200-350€ / page, soit 1 100€ pour 4 pages au minimum (PLP, gaspillage alimentaire+suremballage, compostage/biodéchets, réemploi/recyclage)</li> <li>- Création d'une charte graphique PLP (1 500 – 2 000€)</li> </ul> </li> <li>➤ Communication sur l'action (300€) (relais du délégataire DSP + communes via un encart dans le journal communal, par affichage...)</li> <li>➤ Animateur PLP pour la préparation du contenu de la rubrique (70 heures) + mise à jour régulière du contenu internet (site + page facebook) (7 heures/an)</li> </ul> <p><b>Budget total : 4 700 €</b>  <b>Temps alloué nécessaire : 126 heures (8% ETP)</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du nombre de visites sur le site internet/facebook de la CCPSO.</li> <li>➤ Nombre d'appels téléphoniques au service clientèle du délégataire</li> <li>➤ Amélioration de la connaissance du public vis-à-vis des enjeux et des gestes de prévention</li> </ul>

Indicateurs de suivi & objectifs

a) Réalisation

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Création et alimentation du site		Unité de mesure	Rapports PLP + articles publiés
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	Création de la rubrique	MAJ	MAJ	MAJ
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ

b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018	2019	2020
Objectif	4 700	0	0	0
Année	2022	2023	2024	2025
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / %ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	77 / 4.9%	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%
Année	2022	2023	2024	2025
Objectif	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Evolution ou nombre de visites (1)		Unité de mesure	% ou nbre de sessions par mois
	2017	2018	2019	2020
Objectif	+ 30 %	+ 30 %	+ 20 %	1 500
Année	2022	2023	2024	2025
Objectif	1 500	1 500	1 500	1 500

(1) Sur la moyenne de 740 sessions par mois entre novembre 2015 et septembre 2016.

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre d'appels téléphoniques au service client du délégataire		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	Non Déterminé	A évaluer en fonction de l'année 2017	Idem	Idem
Année	2022	2023	2024	2025
Objectif	Idem	Idem	Idem	Idem

Etape	Planning	Remarque (s)
Création de la rubrique dédiée au PLP et à la prévention	Janvier/Mars 2017	Préparation du contenu de la rubrique
Création de la rubrique	Avril/mais 2017	PAO
Alimentation du contenu du site internet et de la page facebook	Rapport annuel du PLP : janvier de chaque année. Mise à jour du contenu : à adapter selon les besoins	La fréquence de mise à jour du contenu de la rubrique prévention sera déterminée par l'évolution des connaissances, les interrogations du public...

### Acteurs mobilisés

Partenaire	Action
Prestataire de PAO	Création et mise à jour du site
Communes	Communication sur l'action dans les journaux communaux, par affichage...
Délégataire	Sondage du ressenti des usagers vis-à-vis de la qualité du service, évolution des pratiques...
Animateur PLP	Définition et mise à jour du contenu des rubriques PLP et prévention, fonctionnement du relais facebook

### Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Prestataire de PAO	Consultation directe / activité
Délégataire	Mission DSP / RPQS
Public	Page facebook, site CCPSO, article dans les journaux communaux, rappel dans le guide de prévention / accès facilité à des informations sur la prévention et sur les actions mises en œuvre dans le PLP

## FICHE ACTION N°1b

### AXE 1 / ACTION n°1b : Sensibilisation au compostage



#### Description

Le compostage représente l'un des principaux leviers de réduction des biodéchets présents dans nos poubelles. Ainsi en France il est estimé que l'on peut détourner par habitant et par an en moyenne entre 40 et 70 kilogrammes de déchets de cuisine et entre 70 et 100 kilogrammes de déchets verts issus du jardin. La campagne de caractérisation des ordures ménagères réalisée en mars 2016 a confirmé la présence d'un fort gisement potentiel de réduction des biodéchets qui représentent près de 30% des déchets dans nos poubelles, soit près de 1 200 tonnes de déchets par an.

Après la vente à prix réduit de 500 composteurs afin d'encourager le public au compostage, la Communauté de Communes a mis en place dès 2012 une subvention de 20 € pour l'acquisition d'un composteur individuel. Toutefois depuis la mise en œuvre de ce dispositif, seules 107 subventions ont été sollicitées en cinq années avec de fortes fluctuations comprises entre 6 et 42 subventions allouées par an.

Fort de ce constat, la Communauté de Communes souhaite donc renforcer sa politique de sensibilisation du public sur le compostage en organisant **des journées d'information dédiées au compostage**, semblables aux journées organisées en 2012 et 2013 sur le jardinage au naturel et sur les alternatives aux pesticides.

Cf. fiche action n°3b.

## FICHE ACTION N°1c

### AXE 1 / ACTION n°1c : Sensibilisation pour une consommation durable (lutte contre le gaspillage alimentaire et le suremballage, promotion des éco-achats...)



#### Description

En matière de sensibilisation aux enjeux de la préservation des ressources et de la prévention des déchets, un troisième sujet sera traité via la thématique de la consommation durable. L'accent sera notamment mis sur le gaspillage alimentaire qui représente une source de déchets importante (19% des ordures ménagères d'après la campagne de caractérisation de mars 2016, soit 348 tonnes de déchets par an) mais également sur l'incitation à une consommation éco-responsable favorisant l'achat de produits qui génèrent moins de déchets ou issus d'un circuit court de production...

Afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins de sensibilisation en la matière, plusieurs actions sont envisagées à différents niveaux. Ainsi des **interventions seront menées en milieu scolaire** afin de pouvoir sensibiliser sur cette problématique les générations futures dès le plus jeune âge. L'école et les enfants constituent également un excellent relais pour sensibiliser leurs parents. Cette action comprendra des animations en classe axées sur les thèmes de la saisonnalité des produits, de l'énergie grise des produits que nous consommons quotidiennement, du gaspillage alimentaire, de la production des déchets...via des outils d'animations divers : panier malin composé d'éco-produits (issus du circuit court, générateurs de peu de déchets...); supports visuels sur le cycle de production et de transport des produits consommés (fruits...)...

Des **actions adressées au public** seront également réalisées via la tenue **d'ateliers de cuisine anti-gaspillage** animés par l'un des deux chefs étoilés présents sur le territoire. Ces ateliers proposeront dans une ambiance conviviale de s'intéresser à la thématique du gaspillage alimentaire via la conception de repas sans déchet ou cuisinés à partir de restes.

#### Intégration dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public :

Dans le cadre de son contrat d'affermage, VEOLIA propose des actions de sensibilisation et de communication complémentaires sur la thématique du gaspillage alimentaire. Le groupe VEOLIA est notamment à l'origine d'une animation « Vélo-mixeur » facilement reproductible dans les écoles ou les surfaces commerciales. Un partenariat avec la Banque Alimentaire de Strasbourg sera également mis en œuvre.

ACTION 1c) Lutter contre le gaspillage alimentaire et inciter à une consommation plus durable	
OBJECTIF	Sensibiliser le public aux enjeux du gaspillage alimentaire et à la possibilité d'orienter sa consommation de manière plus vertueuse et durable.
RESUME	Mise en œuvre d'animations en milieu scolaire et au niveau des GMS afin de sensibiliser l'ensemble du territoire aux thématiques du gaspillage alimentaire, du suremballage et de la consommation responsable.
CIBLE	<b>Tous.</b> i) <u>Actions en milieu scolaire</u> : les enfants et indirectement, leurs parents. ii) <u>Actions adressées au public</u> : tous.
POTENTIEL	Fort, le gaspillage alimentaire représente en moyenne 19 kg/hab/an soit 347 t/an
DUREE & PLANNING	Les animations seront renouvelées chaque année. Pour celles en milieu scolaire, il faudra alterner les établissements d'accueil.
BESOINS & COÛTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ i) Préparation et intervention de l'animateur PLP <b>en milieu scolaire</b></li> <li>➤ Matériel de prestation (supports, panier malin, produits...) : DSP</li> <li>➤ Travail préparatoire animateur (7h / animation) + animation (3*9=27 heures / an), soit un total de 90 heures / an</li> <li><u>Budget intermédiaire total</u> : DSP</li> <li><u>Temps alloué intermédiaire</u> : DSP</li> <li>➤ ii) <b>Ateliers de cuisine</b> adressés au public</li> <li>➤ Animation par un chef (250€ / h, soit 500€ / ateliers) (2)</li> <li>➤ Local et matériel (principalement mis à disposition par les communes, prévoir 100€ de frais annexes)</li> <li>➤ Frais de communication divers (100€ / animation)</li> <li>➤ Travail préparatoire + participation aux ateliers (21 h / animation)</li> <li><u>Budget intermédiaire total</u> : 5 600€</li> <li><u>Temps alloué intermédiaire</u> : 168 heures (10.7% ETP)</li> </ul> <p><b>Budget total : 5 600 €</b> <b>Temps alloué nécessaire : 168 heures (10,7 % ETP)</b></p>
INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ i) Nombre d'intervention <b>en classe</b> et temps alloué</li> <li>➤ Nombre de classes participantes et nombre d'élèves concernés</li> <li>➤ ii) Ateliers de cuisine</li> <li>➤ Nombre <b>d'ateliers</b> organisés et de personnes sensibilisées</li> </ul>

- (1) Le Conseil Départemental (à voir d'ici là suite au transfert de la compétence déchets vers le Conseil Général) dispose d'un kit d'animation scolaire sur le gaspillage alimentaire.
- (2) Possibilité de solliciter une association de type Nature et Vie sur le Pays de Barr.

## Indicateurs de suivi & objectifs

a) Réalisation

i) Animation en classe

Indicateur de réalisation 1				
Indicateur	Intervention en milieu scolaire (*)		Unité de mesure	Nbre de classes / temps passé (h)
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	3 / 90	3 / 90	3 / 90	3 / 90
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	3 / 90	3 / 90	3 / 90	3 / 90

N.B. : (\*) Séances de trois heures conformément aux animations déjà réalisées chaque année, ce qui représente 27 heures d'animations par an auxquelles on rajoute 7 heures de travail préparatoire pour chacune d'entre elle.

ii) Ateliers de cuisine anti-gaspillage :

Indicateur de réalisation 2				
Indicateur	Nombre d'ateliers de cuisine		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	1	1	1	1
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1	1	1

b) Moyens

i) Animations en classe :

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	500	450	450	450
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	450	450	450	450

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / %ETP
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	90 / 5.7 %	90 / 5.7 %	90 / 5.7 %	90 / 5.7 %
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	90 / 5.7 %	90 / 5.7 %	90 / 5.7 %	90 / 5.7 %

ii) Ateliers de cuisine anti-gaspillage :

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	700	700	700	700
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	700	700	700	700

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / %ETP
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	21 / 1.3%	21 / 1.3%	21 / 1.3%	21 / 1.3%
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	21 / 1.3%	21 / 1.3%	21 / 1.3%	21 / 1.3%

c) Indicateurs de suivi

i) Animations en classe :

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre de participants et temps consacré		Unité de mesure	Nbre de classes / temps passé en classe (h)
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	3 / 27 heures	3 / 27 heures	3 / 27 heures	3 / 27 heures
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	3 / 27 heures	3 / 27 heures	3 / 27 heures	3 / 27 heures

ii) Ateliers de cuisine anti-gaspillage :

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'ateliers		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	1	1	1	1
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1	1	1

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre de personnes sensibilisées		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	30	30	30	30
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	30	30	30	30

*Etapes clés*

i) En milieu scolaire :

Etape	Planning	Remarque (s)
Prise de contact avec les établissements pour fixer les interventions et en définir leurs modalités	En début d'année	Alternance des écoles
Répartition des animations sur l'année scolaire	A définir	/
Evaluation de l'opération auprès des enfants et du professeur	A la fin de chaque séance + bilan global en fin d'opération	/

ii) Ateliers de cuisine sur le gaspillage alimentaire :

Etape	Planning	Remarque (s)
Solliciter l'animateur	Février	Cuisiniers ou association spécialisée
Organisation de l'atelier	Mars	Organisation + communication
Tenue de l'atelier	Avril	/

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Ecoles scolaires	Accueil et relais des animations
Chef cuisinier	Animation des ateliers de cuisine
Commune	Mise à disposition du local et du matériel, relais
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Emprunt du kit gaspillage alimentaire
Animateur PLP	Travail préparatoire, intervention en milieu scolaire, valorisation des actions

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Ecoles scolaires	Courrier + contact / éducation
Chefs cuisiniers	Consultation directe / animation des ateliers
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Courrier (convention sur le site du CD)
Communes	Courrier + contact / accueil des ateliers
Public	Parents des enfants, participation aux ateliers

## FICHE ACTION N°1d

### AXE 1 /ACTION n°1d : Sensibilisation au tri et rappel des consignes de tri des déchets



#### Description

En 2012 la Communauté de Communes a créé un nouveau guide de tri adressé aux usagers. D'autre part, la mise en place de la redevance incitative a été l'occasion en 2015 de rappeler les consignes de tri lors de la distribution des bacs ou sacs de tri aux bénéficiaires du service de gestion de la collecte et du traitement des déchets. Pour autant, des erreurs de tri continuent d'être observées lors des collectes de déchets. C'est pourquoi il est important de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information des usagers, afin de les accompagner dans l'appropriation progressive des gestes de tri adéquates.

Tout comme pour la sensibilisation à la consommation durable **AXE 1 /ACTION n°1c : Sensibilisation pour une consommation durable (lutte contre le gaspillage alimentaire et le suremballage, promotion des éco-achats...)**, la sensibilisation au tri des déchets sollicitera l'intervention **en milieu scolaire** afin de sensibiliser les jeunes générations et par leur intermédiaire, leurs parents. Ainsi un **concours de tri** sera organisé entre les écoles du territoire volontaires, afin de permettre aux enfants de s'approprier correctement les bons gestes en étant directement acteurs du tri. Le but du concours est de comparer les performances de tri des différents établissements participants afin de récompenser au final, celui qui aura réalisé les meilleures performances de tri. L'établissement lauréat se verra récompenser par la remise d'une enveloppe monétaire dont le montant devra être alloué à un projet en lien avec le développement durable (acquisition d'un composteur, visite d'un centre de tri...). La remise des prix sera effectuée lors d'une séance de restitution des résultats, pour laquelle il sera possible d'emprunter l'exposition mise à disposition par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Le concours sera également le prétexte à la **mise en place d'animations** sur le thème de la prévention (présentation vidéo sur le fonctionnement des centres de tri et sur le devenir des déchets par exemple, utilisation du kit « jeu-déchets fournis par le Conseil du Bas-Rhin).

En ce qui concerne **l'ensemble des usagers**, le **rappel des consignes de tri** sera fait à travers la **rubrique prévention du site internet** de la Communauté de Communes (cf. **AXE1 / ACTION n°1a : Assurer la communication sur le PLP (contenu, rapports annuels) et de manière générale, sur la prévention des déchets via le site internet de la Communauté de Communes et sa page facebook**) ainsi que par l'intermédiaire de la **diffusion d'un guide global sur la prévention et les gestes éco-citoyens**. Par ailleurs, cette partie fera aussi partie des missions du délégataire en charge de la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères (cf. **AXE 1 /ACTION n°1e : Création et diffusion d'un guide dématérialisé d'information sur la prévention des déchets et sur les gestes du citoyen éco-responsable**).

#### **Intégration dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public :**

Dans le cadre de la DSP du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le groupe ONYX EST a prévu l'organisation d'un concours de tri du verre dans les écoles. Il pourra être envisagé d'étendre ce concours aux autres déchets.

ACTION 1d) Sensibilisation au tri des déchets et rappel des consignes de tri	
OBJECTIF	Renforcer la sensibilisation du public aux gestes de tri et à leur importance. Sensibiliser les plus jeunes.
RESUME	Organisation d'un concours de tri en milieu scolaire. Rappel des consignes de tri aux usagers via différents outils de communication (site internet, distribution d'un guide...)
CIBLE	<b>Tous.</b> i) <u>Actions en milieu scolaire</u> : les enfants et indirectement, leurs parents. ii) <u>Rappels des consignes de tri</u> : tous les usagers.
POTENTIEL	Fort en matière de sensibilisation des futures générations mais également des parents. Répercussion importante de la communication sur l'ensemble du territoire.
DUREE & PLANNING	L'organisation du concours de tri dans les écoles devra prendre en compte la réalisation du concours de dessin Stop-Pub. Par conséquent il sera organisé l'année suivante.
BESOINS & COUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ i) Prise de contact avec les établissements scolaires (70 heures)</li> <li>➤ Préparation du concours + préparation des interventions (70 heures) et intervention de l'animateur PLP <b>en milieu scolaire</b> + accompagnement des écoles (intervention de 2h pour le lancement + possibilité intervention de suivi pendant le concours de 2h + 1h préparation / intervention)</li> <li>➤ Matériel d'animation : DSP</li> <li>➤ Prix du concours DSP</li> <li>➤ Séance de remise des prix : DSP</li> <li>➤ Frais globaux de communication DSP</li> <li><u>Budget intermédiaire total (1)</u> : DSP</li> <li><u>Temps alloué intermédiaire (1)</u> : DSP</li> <li>➤ ii) Rappels des enjeux liés à la prévention et des consignes de tri</li> <li>➤ Diffusion (voir fiche action n°1e)</li> <li>➤ Ajout d'une rubrique dédiée sur le site internet de la CCPSO (voir fiche action n°1a)</li> <li><u>Budget intermédiaire total</u> : voir les fiches action n°1a &amp; 1e</li> <li><u>Temps alloué intermédiaire</u> : Idem</li> </ul> <p><b>Budget total : intégré à la DSP</b> <b>Temps alloué nécessaire : intégré à la DSP</b></p>
INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ i) Nombre d'<b>écoles participantes</b> et nombre d'élèves concernés</li> <li>➤ Nombre d'intervention en classe</li> <li>➤ Quantités de déchets triés</li> </ul>

Indicateurs de suivi & objectifs

Intégrés dans le rapport annuel du délégataire

## Etapes clés

### i) Concours de tri

Etape	Planning	Remarque (s)
Prise de contact avec les établissements pour présenter le projet et déterminer la liste des participants	Janvier/Juin 2018	Possibilité de profiter de la réalisation du concours Stop Pub en 2018 pour aborder le sujet
Définition des modalités de réalisation (règlement, profils des animations...)	Eté 2018	/
Faire une demande d'emprunt des kits « jeu déchets » et « exposition prévention » fournis par le CD 67	Plusieurs mois avant le lancement du concours	Rapprocher au maximum les interventions afin de pouvoir utiliser le kit du CG67 sur toutes les séances. Prévoir à l'avance la date de la remise des prix.
Mise en place du concours	Entre septembre 2018 et mai 2019	Période et durée à définir avec les établissements participants
Interventions + suivi du concours	Pendant le concours	/
Séance de remise des prix	A la fin du concours	Pour le lauréat, définir en amont les possibilités d'utilisation de l'argent (projet DD)

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Ecoles scolaires	Participation au concours et accueil des animations
Déléataire du service de collecte et de traitement des déchets	Mise à disposition de bacs de tri + évaluation des quantités triées
Prestataire de PAO	Création de la rubrique prévention + PAO pour la conception du guide de tri
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Emprunt du kit jeu déchets et de son exposition prévention.
Animateur PLP	Travail préparatoire + intervention en milieu scolaire, organisation de la séance de résultats. Préparation et alimentation du contenu du site internet. Préparation du guide.

*Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre*

<b>Cible</b>	<b>Mise en œuvre action / valorisation</b>
Ecoles scolaires	Courrier + contact / communication, éducation
Déléataire service déchets	Contact / activité
Prestataire PAO	Consultation directe / activité
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Courrier (convention via le site du CD) / activité
Public	Communication liée au concours, parents des enfants, participation à la séance de remise des prix, distribution du guide,

## FICHE ACTION N°1e

### AXE 1 / ACTION n°1e : Création et diffusion d'un guide dématérialisé d'information sur la prévention des déchets et sur les gestes du citoyen éco-responsable

#### Description

En 2006 la Communauté de Communes a mené une vaste opération de sensibilisation au développement durable en distribuant un kit développement durable aux 7 500 foyers présents sur son territoire, représentant près de 17 500 habitants. Ce kit comprenait un cabas en raphia, un autocollant STOP-PUB et un livret traitant de l'éco-consommation édité par la Chambre de Consommation d'Alsace et les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ces outils étaient accompagnés d'une description exhaustive des enjeux concernés ainsi que des gestes d'évitement de déchets.

Ensuite en 2012, la Communauté de Communes a fait concevoir un guide sur les consignes de tri qui a été distribué à l'ensemble des usagers bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets. Les consignes de tri ont également fait l'objet d'un rappel lors de la mise en place de la redevance incitative.

Afin de poursuivre cette dynamique et de renforcer les efforts de sensibilisation mis en œuvre, la Communauté de Communes souhaite maintenant **produire un guide numérique exhaustif sur la prévention des déchets et les gestes du citoyen éco-responsable**, afin de pouvoir informer le public sur tous les leviers d'actions mobilisables en vue de préserver les ressources naturelles, et de réduire les quantités de déchets produites chaque jour. Ce guide sera sous forme dématérialisée afin de compléter l'action de la fiche n°1a. Ainsi il sera régulièrement communiqué aux habitants par mail...Il traitera aussi bien de l'éco-consommation, du compostage que de l'impact de nos modes de vie actuels.

#### Fiche de synthèse

#### ACTION 1e) Sensibiliser le public à la prévention des déchets et à l'écocitoyenneté via la diffusion d'un guide dédié

<b>OBJECTIF</b>	Rassembler dans un seul document toutes les thématiques ayant trait à la prévention, et toutes les informations nécessaires à une appropriation efficace de la part des usagers.
<b>RESUME</b>	Création d'un guide dédié à la thématique des déchets et de la prévention, ou réutilisation d'un outil déjà existant si possible et diffusion à l'ensemble des usagers présents sur le territoire.
<b>CIBLE</b>	Tous.
<b>POTENTIEL</b>	Fort, outil de sensibilisation englobant toutes les thématiques de la prévention et tous les aspects de l'écocitoyenneté.
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	La conception du guide sera réalisée dès le début du PLP entre janvier et juin 2017. La distribution auprès des foyers sera mise en œuvre durant l'été 2017.
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Conception du guide dématérialisé (1 000€)</li><li>➤ Transmission par mail (délégué)</li><li>➤ Travail préparatoire animateur PLP (70 heures) + 7h/an les autres années (renvoi...)</li></ul> <b>Budget total : 1 000 €</b> <b>Temps alloué nécessaire : 119 heures (7.6% ETP)</b>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nombre de mails envoyés</li></ul>

## Indicateurs de suivi & objectifs

### a) Réalisation

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Création et diffusion du guide		Unité de mesure	Effectivité
	Année	2017	2018	2019
Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui

### b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	Année	2017	2018	2019
Objectif	1 000	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0
Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	Année	2017	2018	2019
Objectif	70 / 4.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi				
Indicateur	Nombre de mails envoyés		Unité de mesure	Nbre de foyers
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	4 500	200	200	200
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	4 500	200	200	200

*Etapes clés*

Etape	Planning	Remarque (s)
Préparation du contenu du guide	Mars/mai 2017	A adapter en fonction des outils existants mobilisables
Diffusion générale des guides par mail	Tous les 4 ans	Fréquence adaptable, la dernière opération de cette nature a permis de contacter environ 4 000 foyers, soit un peu moins de la moitié du territoire
Diffusion aux nouveaux foyers + sur demande	Chaque année	Régulièrement selon les sollicitations

*Partenaires mobilisés*

Partenaire	Action
Prestataire de PAO	Conception du guide
Animateur PLP	Travail préparatoire (cahier des charges, mobilisation des partenaires)

*Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre*

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Prestataire de PAO	Consultation directe / activité
Public	Guide informatif

## FICHE ACTION N°1f

### AXE 1 / ACTION n°1f : Mise en place d'une opération foyer témoin sur les gestes de prévention et réduction des déchets

#### *Description*

L'une des principales craintes du public qui concerne la mise en pratique des gestes de prévention, repose sur la complexité des gestes à mettre en œuvre au quotidien et sur la surcharge de travail que cela peut représenter. Beaucoup de gens pensent qu'ils n'ont pas le temps ou qu'ils ne disposent pas des moyens suffisants pour intégrer quotidiennement la prévention dans leur mode de vie. Ils croient aussi qu'à leur échelle ces simples gestes n'ont pas de réels impacts sur les enjeux concernés.

Par ailleurs lorsque l'on parle de prévention, on évoque régulièrement des données chiffrées (ratios d'évitement par habitant, quantités de déchets évitées etc) qui peuvent paraître abstraites au premier abord.

C'est pourquoi de plus en plus de collectivités réalisent de courtes campagnes de sensibilisation sous le format d'**opération « foyers témoins »**. Elles consistent à mobiliser sur le territoire des foyers volontaires pour la mise en œuvre de pratiques de prévention et de réduction des déchets. Cela permettra de comparer la production de déchets ou encore la facturation des foyers par rapport à la situation initiale (comportements au début de l'expérimentation) qui sera également analysée. A l'issue de l'expérimentation, le témoignage des participants et un compte rendu de l'expérimentation permettront de fournir des éléments précis de comparaison entre les différentes pratiques mises en œuvre. L'opération permettra également de lever les doutes et réserves que le public peut à priori avoir lorsque l'on présente les techniques de prévention (gestion des odeurs du composteur par exemple). L'intérêt est enfin de pouvoir établir des ratios et des données locales qui peuvent varier fortement avec les moyennes régionales ou nationales généralement retenues.

### ACTION 1f) Organisation d'une opération « foyers témoins » sur les gestes de prévention chez soi

<b>OBJECTIF</b>	En début de programme, mettre en place une opération forte de communication sur la prévention des déchets. Impliquer le public dans la démarche et lui montrer que les gestes de prévention sont à la portée de tous. Etablir des références locales en matière de production de déchets et de potentiel de réduction.
<b>RESUME</b>	Mobiliser des foyers témoins pour expérimenter des gestes de prévention des déchets sur une courte durée. Exploiter les résultats de la campagne pour construire une importante communication sur la thématique de la prévention des déchets.
<b>CIBLE</b>	Tous.
<b>POTENTIEL</b>	Fort. Un outil efficace qui parle aux gens et qui leur montre concrètement qu'il est possible d'agir quotidiennement de façon simple pour la réduction de nos déchets
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	L'opération nécessite une importante phase de préparation qui comprend notamment le recrutement de foyers volontaires et la constitution des outils nécessaires à l'accompagnement des foyers. L'action est prévue pour 2019. L'opération de suivi est prévue sur trois mois. Le premier sera consacré au diagnostic des pratiques courantes initiales. Les deux autres à la mise en œuvre des gestes de prévention.
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frais de communication divers : affiches, articles... (1 000€)</li> <li>➤ Kits d'accompagnement des foyers témoins : guide, matériel... (500-1 000€) (1)</li> <li>➤ Réunions intermédiaires des familles témoins (recrutement, lancement, partage d'expérience, clôture) (500€ / 12 heures)</li> <li>➤ Suivi (visite sur place) des familles (200€ / 70 heures)</li> <li>➤ Réalisation d'un film sur l'opération (1 500€)</li> <li>➤ Organisation de visites en centre de tri, recycleries.... (500-1000€ / 9 heures) (1)</li> <li>➤ Travail préparatoire, accompagnement et suivi de l'animateur PLP (105 heures de préparation + 35 heures pendant l'opération (pour l'organisation des visites, du suivi...) = 140 heures)</li> </ul> <p><b>Budget total : 5 200 € (1)</b> <b>Temps alloué nécessaire : 231 heures (14.7% ETP) (1)</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de foyers témoins</li> <li>➤ Nombre de gestes mis en œuvre</li> <li>➤ Nombre de visites de suivi</li> <li>➤ Nombre de vues de la vidéo</li> </ul>

(1) En fonction du nombre de foyers témoins engagés dans l'opération. Estimation sur une base de dix foyers témoins, afin d'avoir une représentation de l'ensemble des communes et des différents types d'habitat.

a) Réalisation

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Nombres de foyers témoins engagés		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Objectif	0	0	10	0
Année	2021	2022	2023	2024
	Objectif	0	0	0

b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018		
Objectif	0	500	4 700	0
Année	2021	2022	2023	2024
	Objectif	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018		
Objectif	0	70 / 4.4%	161 / 10.2%	0
Année	2021	2022	2023	2024
	Objectif	0	0	0

Indicateur de moyens 3				
Indicateur	Nombre de visites de suivi		Unité de mesure	Nbre par foyer / total
	2017	2018		
Objectif	0	0	2 / 20	0
Année	2021	2022	2023	2024
	Objectif	0	0	0

Indicateur de moyens 4				
Indicateur	Nombre de visites organisées pendant l'opération		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	3 (1)	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

- (1) Exemple : une présentation globale du service (fonctionnement, conteneurs enterrés, déchèteries...), une visite d'un centre de tri, une visite en recyclerie.

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre de foyers engagés		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	10 (1)	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

- (1) L'idéal serait de mobiliser au moins un foyer par commune et type d'habitat (habitat en zone rural, copropriété...) afin d'avoir une représentation globale du territoire.

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre de gestes proposés mis en pratique		Unité de mesure	%
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	50	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de suivi 3				
Indicateur	Nombre de visites de suivi		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	20	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de suivi 4				
Indicateur	Nombre de visites organisés		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	3	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de suivi 5				
Indicateur	Nombre de vues de la vidéo réalisée (1)		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	500	200
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	200	100	100	100

(1) On considère ici le nombre de vues supplémentaires chaque année.

## Etapes clés

Etape	Planning	Remarque (s)
Travail préparatoire	Octobre 2018/décembre 2018	Choix des gestes proposés, préparation des divers outils de travail (questionnaire, tableau de suivi, guide...) et de communication (flyer, affiches...), préparation du kit proposé
Recrutement des foyers témoins	Janvier/février 2019	Affichage en mairie, en déchèterie..., publication sur le site internet et la page facebook
Réunion d'information des foyers témoins	Début mars 2019	Présentation de la Charte, des gestes proposés, des visites envisagées...
Finalisation de la charte et du programme	Mars 2019	/
Signature de la charte	Fin mars 2019	Engagement des foyers témoins sur un nombre minimum de gestes proposés en fonction de leur souhait
Lancement de l'opération : 1 <sup>er</sup> mois d'évaluation des pratiques initiales	Avril 2019	Evaluation des quantités de déchets produites quotidiennement en l'état actuel des choses ; organisation d'une première visite de présentation du service ; première

		visite de suivi des foyers ; réunion intermédiaire de partage à la fin du mois
Mise en œuvre des gestes de prévention	Mai/juin 2019	Evaluation de l'influence des gestes adoptés ; organisation de nouvelles visites ; une seconde visite de suivi des foyers ; réunion de partage à la fin du deuxième mois ; réalisation du film
Réunion de clôture	Juin 2019	Présentation des résultats de l'opération et projection du film
Diffusion de la vidéo	PLP	Diffusion régulière tout au long du programme, via le relais des autres actions (en classe, facebook, site CCPSO...)

### Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Foyers témoins	Mise en œuvre de l'opération
Fournisseurs divers pour la constitution du kit d'accompagnement	Vente des accessoires proposés dans le kit d'accompagnement
Prestataire de PAO	Production du guide d'information, des documents de communication
Prestataire de réalisation du film vidéo	Production d'une vidéo témoin de l'opération
Animateur PLP	Travail préparatoire, animation des réunions et visites, suivi et accompagnement des foyers

### Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Foyers témoins	Appel au volontariat, accompagnement / diffusion de la vidéo témoin, accompagnement pour la poursuite des pratiques après l'opération
Prestataire de réalisation du film	Procédure des MP
Prestataire de PAO	Consultation directe
Public	Publicité sur l'opération, réunion de clôture, onglet dédié (diffusion du film, présentation des résultats quantitatifs et qualitatifs) sur le site internet, articles de presse

## AXE 2 : Assurer l'éco-exemplarité des collectivités au sein de leurs services et dans leur fonctionnement quotidien

### FICHE ACTION N°2a

#### AXE 2 / ACTION n°2a : Création et mise en œuvre d'une Charte d'éco-responsabilité au sein des collectivités

##### *Description*

La mise en œuvre du programme de prévention sur le territoire sollicitera des efforts de la part de tout un chacun pour la bonne réalisation des différentes actions proposées. Dans une optique de mobilisation des acteurs, il est important que les collectivités montrent l'exemple en étant elles-mêmes irréprochables au sein de leurs services et dans leur mode de fonctionnement.

Pour cela, la Communauté de Communes souhaite s'engager dans la création d'un label local d'éco-responsabilité adressé aux services publics. L'obtention de ce Label se fera par la signature d'une **Charte d'éco-responsabilité certifiant l'engagement des services publics** dans la mise en pratique quotidienne de moyens et de gestes visant à réduire les impacts du fonctionnement du service sur l'environnement.

La signature de la Charte permettra de garantir au public l'engagement personnel des collectivités en faveur du développement durable.

Pour ces dernières, la participation à cette opération présente plusieurs intérêts :

- Crédibilisation du message des collectivités en faveur de la prévention auprès de ses administrés en montrant que le développement durable est l'affaire de tous.
- Intégration d'une démarche durable dans les services publics afin de réduire leurs impacts sur l'environnement.
- Réalisation d'économies budgétaires internes en diminuant l'utilisation de certaines ressources

En faisant l'effort de s'engager dans une démarche d'éco-exemplarité, les collectivités répondront aux attentes de nos concitoyens vis-à-vis de l'irréprochabilité des missions de service public et deviendront des ambassadrices légitimes du développement durable.

ACTION 2a) Création d'un label « collectivité éco-responsable »	
OBJECTIF	Intégrer les efforts de prévention au sein des services publics afin de garantir leur éco-exemplarité.
RESUME	Création d'une Charte d'éco-responsabilité des services qui proposera un ensemble de recommandations, de gestes et de conseils sur les différents leviers mobilisables au quotidien (gestion du papier, éclairage, le bien-être au travail...). Les collectivités volontaires s'engageront dans la mise en pratique de la Charte au sein de leurs services. Cet engagement sera reconnu par la remise d'un label « collectivité éco-responsable ».
CIBLE	Collectivités : six communes, CCPSO
POTENTIEL	Modeste en matière de prévention à proprement parler. Important pour la sensibilisation du public et pour renforcer la légitimité des services publics.
DUREE & PLANNING	La conception de la Charte et la sollicitation des collectivités nécessiteront plusieurs mois de préparation. L'application de la Charte sera faite de manière progressive chaque année en fonction de la situation initiale des services.
BESOINS & COÛTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création de la Charte et du Label (500 – 800€)</li> <li>➤ Réunions diverses (100€ réunion de présentation interne / 2 heures + 50€ / réunion d'échange de bilan annuelle / 3 heures + 500€ pour une cérémonie officielle de remise des labels 1.5 heure)</li> <li>➤ Frais de communication (600€)</li> <li>➤ (Temps interne alloué par chaque collectivité : 35h de diagnostic + 3.5h/an de suivi animateur PLP + travail interne 35h/an)</li> <li>➤ Travail préparatoire (105 heures), diagnostic (7*7= 21 heures (1)) et suivi de l'animateur PLP (3.5h/an *7 = 122.5 heures)</li> </ul> <p><b>Budget total : 2 150€</b> <b>Temps alloué nécessaire : 211 heures (13.4% ETP)</b></p>
INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de collectivités engagées</li> <li>➤ Nombre de labels décernés</li> <li>➤ Evolutions constatées sur le fonctionnement des services (frais, réduction des quantités de papiers utilisées...)</li> </ul>

(1) Sur un objectif d'engagement de l'ensemble des collectivités.

### Indicateurs de suivi & objectifs

#### a) Réalisation

Indicateur de réalisation 1				
Indicateur	Nombre de collectivités engagées		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	7	7	7	7

Indicateur de réalisation 2				
Indicateur	Nombre de Labels décernés		Unité de mesure	Nbre
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	7	0	0

b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1 000	850	150	150

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	136 / 8.6%	26 / 1.7%	24.5 / 1.6%	24.5 / 1.6%

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre de collectivités engagées		Unité de mesure	Nbre
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	7	7	7	7

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre de labels décernés		Unité de mesure	Nbre
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	7	0	0

Indicateur de suivi 3				
Indicateur	Evolution notable sur le fonctionnement des services		Unité de mesure	€ économisés, quantités évitées...
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	A évaluer	A évaluer	A évaluer

### Etapes clés

Etape	Planning	Remarque (s)
Préparation du contenu de la Charte, des outils divers...	Mars/mai 2021	/
Réunion de présentation de la Charte	Juin 2021	/
Réalisation des diagnostics internes	Juin/septembre 2021	Evaluation des pratiques, des modes de fonctionnement, des gestes déjà mis en œuvre au sein des services des collectivités volontaires
Présentation des résultats et proposition d'actions	Octobre 2021	Conseiller les services en fonction des résultats du diagnostic
Mise en œuvre des préconisations de la Charte	A partir de novembre 2021	/
Suivi annuel	Juin, tous les ans	Séance de deux heures par structure chaque année
Bilan annuel de la mise en œuvre de la Charte	Décembre, tous les ans	Séance d'échange et de partage de trois heures chaque année
Cérémonie de remise des labels	Janvier 2022	Après plus d'un an d'engagement dans la démarche

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Collectivités (dont CCPSO)	Mise en place de la Charte (mobilisation des agents, modifications des pratiques...)
Prestataire PAO	Conception de la Charte et du Label
Animateur PLP	Préparation du contenu de la Charte, mobilisation des différentes collectivités, réalisation des diagnostics internes, mise en place du suivi, organisation et animation des séances de bilan annuel

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Collectivités	Courrier, contact, réunions / remise du Label, communication et publicité, amélioration des services
Prestataire de PAO	Consultation directe
Public	Communication (lancement de la démarche, cérémonie de labellisation...)

## FICHE ACTION N°2b

### AXE 2 / ACTION n°2b : Création d'une Charte pour la mise en œuvre d'évènements éco-responsables



#### Description

A l'instar de l'engagement des collectivités et de leurs services en faveur du développement durable, la Communauté de Communes souhaite fournir l'opportunité aux acteurs de l'évènementiel de s'engager eux-aussi dans une démarche d'éco-responsabilité. En effet, par l'importance de son activité (Obernai est la deuxième destination touristique du Bas-Rhin) et le nombre de touristes qui viennent chaque année, le secteur de l'évènementiel a un rôle majeur à jouer en matière de sensibilisation du public.

La Communauté de Communes propose la création d'**une Charte et d'un Label consacrés à la reconnaissance des « évènements éco-responsables »** qui intègrent les enjeux du développement durable dans leurs modalités d'organisation. Le contenu de la Charte sera conçu de manière pédagogique afin de proposer aux organisateurs les outils et les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre de pratiques durables. Ainsi elle ne se contentera pas seulement de proposer des gestes éco-responsables, mais elle fournira les éléments nécessaires à leur mise en œuvre (adresses des fournisseurs potentiels, modèles d'accessoires envisageables, présentation des modes de transport disponibles...). En effet l'intégration de la durabilité peut être complexe et dépasser les seules compétences de l'organisateur.

Il s'agira d'une démarche volontaire et adaptée, qui permettra à chaque organisateur de participer à la hauteur de ses possibilités et pour laquelle des bénéfices sont attendus à tous les niveaux : réduction de l'impact environnemental des manifestations tout en participant au travail de sensibilisation auprès du public, renforcement de l'image positive de l'évènement et du pays de Sainte Odile.

**ACTION 2b) Création d'une charte « évènement éco-responsable »**

<b>OBJECTIF</b>	Accompagner les acteurs du secteur évènementiel dans une démarche en faveur du développement durable. Profiter de la portée des évènements comme relais de sensibilisation auprès du public.
<b>RESUME</b>	Créer une Charte et un label pour les évènements éco-responsables afin de permettre aux acteurs de l'évènementiel de contribuer aux efforts de prévention. Cette Charte assurera un accompagnement efficace dans la démarche en proposant les outils et informations nécessaires à la mise en place d'une organisation éco-responsable.
<b>CIBLE</b>	Organisateurs de l'évènementiel.
<b>POTENTIEL</b>	Fort, par le dynamisme local du secteur touristique (nombre d'évènements et nombre de touristes concernés).
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	La conception de la Charte nécessitera plusieurs mois de préparation. La mobilisation des organisateurs d'évènements pourra se faire par démarchage pour les évènements réguliers, et de manière spontanée pour les autres.
<b>BESOINS &amp; COÛTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création de la Charte et du Label : DSP</li> <li>➤ Conception d'un kit de communication à déployer sur le site de l'évènement (chevalets, panneaux...) : DSP</li> <li>➤ Renouvellement des supports de communication (guides...) : DSP</li> <li>➤ Travail préparatoire (70 heures) de l'animateur + accompagnement pour l'organisation des évènements 70 heures /an) (en fonction du nombre d'acteurs engagés dans la démarche et du degré d'accompagnement sollicité).</li> </ul> <p><b>Budget total : intégré à la DSP</b> <b>Temps alloué nécessaire : Intégré à la DSP</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'évènements volontaires et de labels distribués</li> <li>➤ Nombre de personnes touchées par ces évènements</li> </ul>

*Indicateurs de suivi & objectifs*

Présentés dans le rapport annuel du délégataire

*Etapes clés*

Etape	Planning	Remarque (s)
Préparation du contenu de la Charte, des outils divers...	Mars/mai 2017	/
Sollicitation des acteurs habituels sur le territoire	Avril/décembre 2017	Présentation de la démarche et préparation pour les structures volontaires à partir de 2018
Mise en œuvre et labellisation de certains évènements	A partir de l'année 2018	/

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Organisateurs de manifestations	Mise en place de la Charte
Prestataire PAO	Conception de la Charte et du Label
Eco-Manifestation d'Alsace	Fournisseur pour le matériel
Animateur PLP	Préparation du contenu de la Charte, mobilisation des différentes et accompagnement des partenaires

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Organisateurs de manifestations	Courrier, contact / remise d'un Label « événement éco-responsable »
Prestataire de PAO	Consultation directe / activité
Eco-Manifestation d'Alsace	Location / activités
Public	Participation aux événements

## AXE 3 : Participation aux actions emblématiques nationales

### FICHE ACTION N°3a

#### AXE 3 / ACTION n°3a : Création d'un autocollant Stop Pub via l'organisation d'un concours de dessin en milieu scolaire

##### *Description*

Un autre levier d'action important en matière de prévention des déchets concerne les papiers de type Journaux Magazines Revues (JMR). Ces derniers sont constitués en partie par tous les courriers non adressés qui sont déposés dans nos boîtes aux lettres. Ils représentent en moyenne 31 kilogrammes par foyer chaque année et sont constitués à 80% d'imprimés publicitaires, à 13% de journaux gratuits d'annonces et à 7% de gazettes communales. Or il s'agit majoritairement de documents non adressés qui n'ont pas fait l'objet d'une sollicitation particulière de la part de l'utilisateur. Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, une grande partie des ces prospectus en papier peut être évitée par la mise en place d'un autocollant Stop Pub au niveau de la boîte aux lettres. Cet autocollant indique le choix du foyer de ne plus recevoir de courriers non adressés, qui au final ne seront plus produits permettant ainsi l'économie de ressources naturelles et d'éviter la production de déchets inutiles.

La campagne de caractérisation des ordures ménagères menée en mars 2016 a démontré que les JMR représentent en moyenne 4% des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile. Cela représente un gisement d'évitement brut de 8.4 kg/hab/an soit 155 tonnes par an sur le territoire.

En 2011 la Communauté de Communes a réalisé une opération de distribution d'autocollants Stop Pub sur l'ensemble de son territoire. Au terme de l'opération, 26% des boîtes aux lettres ont été comptabilisés pour le port de l'autocollant ce qui correspondait à une augmentation de + 9.3% par rapport aux nombres de boîtes aux lettres équipées d'un l'autocollant avant la distribution.

Comme cela a été mentionné précédemment, la campagne de caractérisation des ordures ménagères a montré l'existence d'un gisement papier potentiel d'évitement non négligeable. La Communauté de Communes souhaite poursuivre les efforts mis en œuvre en 2011 en renforçant son action de promotion de l'autocollant Stop-Pub.

Afin de donner un renouveau à ce dernier, elle souhaite mettre en place l'organisation d'un **concours de dessin d'un autocollant Stop Pub en milieu scolaire**. Cela permettra d'une part, de donner un aspect territorial à l'autocollant et d'autre part, par le biais d'une action ludique auprès des enfants, de sensibiliser à nouveau les foyers sur l'importance des enjeux de réduction des déchets papiers. La sensibilisation se traduira notamment par la remise aux enfants d'un guide rappelant tous les impacts liés à la production et à la distribution des courriers non adressés, ainsi que les gestes mobilisables pour réduire sa production personnelle (conséquences de la mise en place d'un Stop Pub, présentation de la liste Robinson...).

En revanche, la distribution automatique des autocollants ne sera envisagée qu'auprès des enfants participants aux concours. Les autocollants seront ensuite mis à disposition au sein des différentes mairies ou seront proposés lors de la tenue des stands animés par la CCPSO.

## ACTION 3a) Mise en place d'un concours de dessin Stop Pub en milieu scolaire

<b>OBJECTIF</b>	Renouveler de manière innovante et attractive l'action de la CCPSO en faveur de l'autocollant Stop Pub afin de réduire les déchets papiers produits par la distribution des courriers non adressés.
<b>RESUME</b>	Organisation d'un concours de dessin scolaire adressé aux écoles du territoire.
<b>CIBLE</b>	Tous.
<b>POTENTIEL</b>	31 kg/foyer/an (moyenne nationale), maximum 8.4 kg/hab/an (à l'échelle de la CCPSO)
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	La préparation du concours nécessitera quelques mois de préparation. Le concours est envisagé pour l'année scolaire 2017-2018 afin de ne pas multiplier les concours la même année (concours de tri pour l'année 2018-2019).
<b>BESOINS &amp; COÛTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PAO pour le design de l'autocollant (Impression des autocollants STOP pub (336€ pour 3 000 autocollants)</li> <li>➤ Conception et impression d'un support d'information pour les foyers participants (500€)</li> <li>➤ Prix du concours (1 000€) (vainqueur + petits lots de participation)</li> <li>➤ Séance jury (100€ / 1h)</li> <li>➤ Séance de présentation des résultats + remise des prix (400€ / 2h)</li> <li>➤ Frais de communication : 500€</li> <li>➤ Travail préparatoire (70 heures) de l'animateur + accompagnement (séance de présentation 2 h/école, soit 18h)</li> </ul> <p><b>Budget total : 2 786 €</b> <b>Temps alloué nécessaire : 91 heures (5.8 % ETP)</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de classes participantes/Nombre d'autocollants distribués aux enfants.</li> <li>➤ Nombre d'autocollants sollicités en mairie.</li> <li>➤ Evolution du nombre de boîtes aux lettres équipées.</li> </ul>

## Indicateurs de suivi &amp; objectifs

## a) Réalisation

Indicateur de réalisation 1				
Indicateur	Nombre d'écoles participantes		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Objectif	0	9	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	2 786	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	91 / 5.8%	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'autocollants distribués aux enfants		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	1 000	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre d'autocollants sollicités		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	500	300	200
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	200	200	200	200

Indicateur de suivi 3				
Indicateur	Evolution du nombre de boîtes aux lettres équipées		Unité de mesure	Evolution (%)
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	+ 5%	+ 3%	+ 3%
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	+ 1%	+ 1%	+ 1%	+ 1%

### Etapes clés

Etape	Planning	Remarque (s)
Sollicitation et présentation aux établissements scolaires	Septembre/octobre 2017	Présentation globale des projets d'actions envisagés en milieu scolaire
Préparation du concours	Novembre/décembre 2017	Modalité de concours, règlement, guide...
Réalisation du concours	Un mois pendant l'année scolaire entre janvier/mai 2018	Période à définir
PAO pour finaliser l'autocollant	Après le concours, un mois	/
Impression, distribution dans les écoles et mise à disposition des autocollants	2017/2028	/

### Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Etablissements scolaires	Participation au concours
Prestataire PAO	Finalisation de l'autocollant
Animateur PLP	Sollicitation des établissements, préparation du concours, lancement du concours, organisation du jury et de la remise des prix

### Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Etablissements scolaires	Courrier, contact / participation au concours, distribution des guides + autocollants
Prestataire de PAO	Consultation directe
Public	Autocollant, guide, communication

## FICHE ACTION N°3b

### **AXE 3 / ACTION n°3b : Encouragement au compostage individuel par l'organisation de journées d'information et par le maintien de la subvention pour l'achat de composteurs**



#### *Description*

Depuis 2012 la CCPSO subventionne l'achat d'un composteur à hauteur de vingt euros. Pourtant malgré deux « belles années » lors du lancement de la subvention en 2012 et en 2015 avec respectivement 42 et 34 sollicitations, la mesure n'a pas suscité l'engouement escompté puisque après quatre ans et demi, seuls 107 ménages ont été subventionnés pour l'achat d'un composteur.

Si l'on se base sur les données INSEE 2012 (qui faisaient état de 8 393 ménages) cela représente à peine plus d'un pourcent des ménages présents sur le territoire. A noter toutefois qu'il est probable que des ménages se soient équipés sans solliciter la subvention et que notamment dans les communes rurales, certains foyers détournent déjà leurs biodéchets (compostage depuis longtemps, poules...).

Quoiqu'il en soit le constat est là, malgré la volonté de la communauté de communes d'encourager cet outil, le compostage n'a pas encore rencontré de franc succès auprès des habitants. Pourtant comme en témoigne les connaissances sur le sujet, les bienfaits du compostage en matière de réduction des déchets, sont indéniables. Par ailleurs la CCPSO a fait réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères sur son territoire. Les résultats obtenus ont permis de mettre en évidence que près de **30% des déchets** présents dans les poubelles d'ordures ménagères correspondent à des biodéchets valorisables par compostage ou méthanisation. Détourner ces déchets fermentescibles de la collecte ordinaire à des fins de compostage représente un potentiel moyen de près de **62 kg par habitant et par an**. C'est pourquoi la communauté de communes souhaite mettre en œuvre une nouvelle campagne de promotion du compostage auprès des habitants. Elle comprendra la mise en place de demi-journées d'information sur le compostage animées par un guide jardin naturel. Par ailleurs la politique de subvention pour l'achat d'un composteur à hauteur de 20 € sera maintenue.

Au fil des ans, ces journées d'information pourront aborder de nouvelles thématiques telle la façon de jardiner au naturel de manière générale, ou comment se passer des pesticides en vue de l'interdiction d'usage pour les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019...

#### *Intégration dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public :*

Dans le cadre de la DSP du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, VEOLIA poursuit la politique de subventionnement pour l'acquisition de composteurs individuels. De plus, il organisera des actions de communications (ateliers de formation...) sur le compostage en partenariat avec la Maison du Compost à Strasbourg.

## ACTION 3b) Promotion du compostage individuel

<b>OBJECTIF</b>	Poursuivre les efforts de promotion du compostage particulier sur le territoire, afin d'encourager les habitants à solliciter la subvention.
<b>RESUME</b>	Mise en place de demi-journées d'information sur les vertus du compostage et poursuite du subventionnement pour l'acquisition de bacs composteurs.
<b>CIBLE</b>	Tous.
<b>POTENTIEL</b>	62 kg/hab/an
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	Une demi-journée d'information est prévue chaque année en alternant les communes d'accueil.
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animation par un guide jardin naturel : DSP</li> <li>➤ Frais de communication : DSP</li> <li>➤ Frais de mise en œuvre (buffets...) : DSP</li> <li>➤ Locaux d'accueil et matériel de projection (mis à disposition par les mairies)</li> <li>➤ Subventions : DSP</li> <li>➤ Travail préparatoire de l'animateur + participation aux ateliers DSP</li> </ul> <p><b>Budget total : intégré à la DSP</b> <b>Temps alloué nécessaire : Intégré à la DSP</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'animations réalisées</li> <li>➤ Nombre de personnes présentes</li> <li>➤ Nombres de subventions sollicitées</li> </ul>

(1) En se basant sur un objectif de 30 subventions allouées par an.

## Indicateurs de suivi &amp; objectifs

Présentés dans le rapport annuel du délégataire

## Etapas clés

Etape	Planning	Remarque (s)
Sollicitation d'un guide jardin naturel	Octobre chaque année	A prévoir au moins 6 mois à l'avance
Communication sur les animations	Au moins un mois avant chaque journée	/
Préparation des animations	Le mois précédent l'intervention	/
Réalisation des animations	Tous les ans	A prévoir en fin d'hiver, début printemps

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Guide jardin naturel	Préparation du contenu et animation des journées
Communes	Organisation des formations (salle, équipements...)
CCPSO	Subventionnement des composteurs
Animateur PLP	Sollicitation des partenaires, communication sur les évènements, préparation des journées

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Guide jardin naturel	Consultation directe / animation
Mairies	Contact / accueil des animations, communication
CCPSO	Conseil communautaire / PLP
Public	Communication (affichage, journaux communaux...) / participation aux journées, subvention pour l'achat de composteurs

## FICHE ACTION N°3c

### AXE 3 / ACTION n°3c : Mise en place de projets de compostage partagé



#### Description

Afin de préparer l'élaboration d'un nouveau PLP, la CCPSO a fait réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères sur le territoire. Les résultats obtenus ont permis de mettre en évidence que près de **30% des déchets** présents dans les poubelles d'ordures ménagères correspondent à des biodéchets valorisables par compostage ou méthanisation. Détourner ces déchets fermentescibles de la collecte ordinaire à des fins de compostage représente un potentiel moyen de près de **62 kg par habitant et par an**.

L'engagement dans une telle démarche représente de nombreux avantages :

- Tout d'abord pour le particulier cela lui permet de **réduire de près de 30% le volume de déchets de sa poubelle** classique. Le compostage représente un intérêt d'autant plus important que suite au passage à la redevance incitative le particulier est facturé au nombre de levées, ainsi en réduisant de 30% son volume de déchets, il réduit considérablement le nombre de levées nécessaires. En moyenne sur des projets similaires **84 kg de déchets sont compostés par foyer sur une année**.

- Pour la collectivité détourner ce flux du système de collecte lui permet de **réaliser des économies significatives en termes de gestion de collecte et de traitement**. Ces économies auront donc un impact positif sur la gestion du service

Aujourd'hui les ordures ménagères classiques ne sont pas valorisées mais directement brûlées dans une usine d'incinération. Au contraire le compostage s'inscrit parfaitement dans une logique de développement durable en visant d'une part à valoriser au maximum les biodéchets, et d'autre part en permettant par la **prévention** de réduire le poids financier des services de gestion des déchets qui pèsent sur le citoyen et les collectivités. Cela permet également de réduire les émissions des gaz à effet de serre produits par le service de collecte.

- Le compost obtenu représente un **amendement organique naturel** qui peut être utilisé pour enrichir le sol de son jardin ou de son potager, les plantes de son appartement...

De plus le compostage partagé offre une alternative intéressante pour les locataires de résidences collectives qui n'ont pas la possibilité de s'équiper individuellement d'un bac composteur et de réduire de manière similaire les quantités de déchets dans les ordures ménagères.

- Un projet de compostage en habitat collectif permet de **fédérer les habitants** d'une copropriété autour d'un projet citoyen communautaire. Il s'agit donc à la fois d'une **expérience humaine** (gestion et organisation collective...) et d'un moyen de **sensibiliser** les habitants (des enfants aux plus grands) aux enjeux du **développement durable**.

A ce jour un seul projet de ce type a été réalisé sur le territoire par le biais d'un partenariat avec le centre socio-culturel Arthur Rimbaud au niveau des logements sociaux place de l'Europe. Malheureusement faute d'une appropriation suffisante du projet par les habitants, le projet n'a pas fonctionné sur la durée. C'est pourquoi la CCPSO souhaiterait encourager l'essor de projets citoyens collectifs sur son territoire en parallèle de la possibilité déjà offerte aux particuliers d'acquérir un composteur subventionné à hauteur de 20€. Le compostage partagé pourra se décliner sous deux formes :

- Compostage en habitat collectif géré par la copropriété

- Compostage de quartier à la gestion d'une association de quartier dédiée

Par ailleurs une autre alternative sera envisagée dans le cadre de la délégation du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères. Elle consistera à mettre en place des aires collectives de compostage en déchèteries. Cela permettra à l'ensemble des habitants de bénéficier d'au moins une possibilité de compostage.

#### *Intégration dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public :*

Dans le cadre de la DSP du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, Véolia met en place un site de composterie sur chaque déchèterie afin de permettre aux usagers d'apporter leurs déchets de jardinage voire leurs biodéchets.

#### *Fiche de synthèse*

<b>ACTION 3c) Mise en place de projets de compostage partagé</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Encourager le compostage partagé sur le territoire, notamment sur le secteur d'Obernai qui présente un potentiel intéressant.
<b>RESUME</b>	Mise en place de projets de compostage partagé en habitat collectif ou en quartier.
<b>CIBLE</b>	Tous.
<b>POTENTIEL</b>	50 kg/hab/an
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	Action prévue sur l'ensemble du PLP en fonction du degré de mobilisation de porteurs de projet. La mise en place d'un tel dispositif nécessite plusieurs mois (information, engagement des acteurs, validation du projet, acquisition des équipements, accompagnement et suivi...).
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobilisation de porteurs de projet (campagne de communication dédiée, contact, présentation : DSP)</li> <li>➤ Coût d'installation d'un site de compostage : DSP</li> <li>➤ Formation et suivi des guides composteurs : DSP</li> <li>➤ Fourniture du produit co-structurant la première année : DSP</li> <li>➤ Séance de distribution du compost : DSP</li> <li>➤ Travail préparatoire animateur + accompagnement et suivi des sites la première année + séance de distribution du compost : DSP</li> </ul> <p><b>Budget total : intégré à la DSP</b>  <b>Temps alloué nécessaire : intégré à la DSP</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de projets mis en place.</li> <li>➤ Nombre de foyers concernés.</li> <li>➤ Nombre de projets fonctionnels.</li> </ul>

#### *Indicateurs de suivi & objectifs*

Présentés dans le rapport annuel du délégataire

Etape	Planning	Remarque (s)
Identification de sites potentiels	Année 2017 pour le premier, chaque année pour de nouveaux projets	Mobilisation des agences immobilières, utilisation des journées d'information sur le compostage comme relais ou d'autres actions
Information, préformation des foyers potentiels	Possible dès la mi-2017, plusieurs mois en amont du projet	En amont de la mise en œuvre du projet, prévoir une première séance de formation des foyers par un guide jardin naturel
Validation du projet (site, foyers, maîtres composteurs)	Idem	Rédaction d'un règlement de fonctionnement et définition des obligations de chaque parti
Finalisation du projet (autorisation d'exploitation de voirie, organisation avec les copropriétés etc)	Idem	/
Installation des équipements	A partir de 2018	Pendant quatre ans, pour un objectif de quatre projets
Organisation d'une séance de formation lors du lancement du site	Après la mise en place	Séance de deux heures, l'une au lancement du site pour les questions de gestion, d'organisation, l'autre après plusieurs mois de fonctionnement pour la gestion des bacs, du co-structurant... Formation assurée par un guide jardin naturel
Organisation de trois visites de suivi lors de la première année de mise en œuvre	Idem	Permettre de récolter les observations, le ressenti des habitants. Evaluer d'éventuelles pistes d'actions correctives. Visites assurées par l'animateur PLP <u>Remarque</u> : la deuxième visite de suivi peut être mutualisée avec la seconde formation
Fourniture du co-structurant la première année	Première année de fonctionnement	/
Séance de distribution du compost	Après maturation du compost	Organisation d'une distribution « conviviale » afin de célébrer le travail collectif accompli et de partager les retours d'expérience des foyers participants

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Agences immobilières, copropriétés...	Détermination des sites porteurs
Guide jardin naturel	Formation des maîtres composteurs
CCPSO	Mise en place des équipements, fourniture des produits co-structurant
Foyers porteurs	Participation au projet. Définition de maîtres composteurs en charge du fonctionnement des bacs. Gestion et entretien du site.
Animateur PLP	Travail préparatoire, identification des sites porteurs, accompagnement et suivi des sites

*N.B. : la participation des habitants pourra également faire l'objet d'une campagne de communication dédiée au compostage partagé. Car si l'accent est en effet mis sur la mise en place de projets en résidences collectives, la création d'associations de quartier pour du compostage collectif peut également être envisagée.*

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Agence immobilière	Contact / communication (journaux...)
Guide jardin naturel	Consultation directe / activité
CCPSO	Conseil communautaire/PLP
Foyers porteurs	Contact / réduction du volume d'ordures ménagères escomptée à 30%, promotion des projets sur l'ensemble du territoire
Public	Communication sur les grandes phases de réalisation + bilan sur les projets réalisés

## FICHE ACTION N°3d

### AXE 3 / ACTION n°3d : Mise en place de la collecte des biodéchets produits par la restauration collective (restaurants gastronomiques, restaurants scolaires et d'entreprise)



#### Description

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la généralisation du tri à la source des déchets organiques d'ici 2025. Avant d'envisager la mise en place d'une collecte des biodéchets auprès de tous les usagers, la communauté de communes souhaite organiser la collecte des biodéchets produits par les acteurs de la restauration, qu'il s'agisse des restaurants gastronomiques ou des services de restauration collective (cantines scolaires, cantines d'entreprises), afin de les détourner vers l'unité de méthanisation située au niveau du lycée agricole et ainsi, d'assurer leur valorisation énergétique. Les premières estimations montrent que le gisement potentiel brut concerné représente près de **240 tonnes** pour les 72 établissements présents sur le territoire et les communes voisines de Boersch, Ottrott et Blaesheim.

La mise en place de la facturation incitative depuis 2015 constituera un levier intéressant pour mobiliser les acteurs de la restauration pour lesquels ce dispositif permettrait une réduction significative des besoins de collecte de leurs bacs d'ordures ménagères.

#### *Intégration dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public :*

Dans le cadre de la DSP du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, Véolia organise à la compter de 2018 la collecte des biodéchets chez les gros producteurs pour le méthanisation

**ACTION 3d) Mise en place de la collecte des biodéchets produits par les entreprises de restauration**

<b>OBJECTIF</b>	Mettre en place un système de collecte spécifique dédié à la collecte des biodéchets de la restauration afin de réduire les tonnages d'ordures ménagères collectés mais également d'assurer une valorisation énergétique de ces déchets par voie de méthanisation.
<b>RESUME</b>	Etendre le service de collecte et de traitement des ordures ménagères à la collecte des biodéchets produits chez les « gros producteurs ».
<b>CIBLE</b>	Restaurants gastronomiques, cantines scolaires, cantines d'entreprise.
<b>POTENTIEL</b>	240 tonnes par an
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	Voir <b>DSP</b>
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Voir offre <b>DSP</b></li> </ul> <b>Budget total : /</b> <b>Temps alloué nécessaire : /</b>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Date de mise en œuvre de la collecte</li> <li>➤ Nombre d'établissements bénéficiant de la collecte</li> <li>➤ Tonnages détournés et valorisés chaque année</li> </ul>

*Indicateurs de suivi & objectifs*

Présentés dans le rapport annuel du délégataire

## FICHE ACTION N°3e

### AXE 3 / ACTION n°3e : Organisation du broyage des déchets verts ligneux sur les déchèteries d'Obernai (extension) et de Krautergersheim (maintien)



#### Description

Depuis 2013 la Communauté de Communes organise pendant trois mois, entre janvier et mars, une **opération de broyage des déchets ligneux** déposés à la déchèterie de Krautergersheim. Le broyat obtenu est ensuite redistribué aux usagers à des fins horticoles. Cette action permet chaque année de détourner en moyenne 30 tonnes de déchets verts pour une trentaine d'heures de main d'œuvre. La Communauté de Communes souhaite poursuivre l'opération sur Krautergersheim et étendre cette opération au site d'Obernai qui présente un gisement potentiel supérieur à celui de Krautergersheim. Les estimations montrent l'existence d'un potentiel brut de 120 tonnes en moyenne chaque année sur la déchèterie d'Obernai.

Si cette prestation représente un coût de traitement et de valorisation supérieur à celui du service actuel, elle permet en revanche de réduire les volumes apportés en déchèteries (le rapport masse/volume des déchets verts étant très faible) et par conséquent, les besoins de transport en réduisant la fréquence de saturation des bennes dédiées.

#### Intégration dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public :

Dans le cadre de la DSP du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, Véolia organise l'extension de l'opération de broyage des déchets verts à la déchèterie d'Obernai.

#### Fiche de synthèse

ACTION 3e) Mise en place d'une opération de broyage sur la déchèterie d'Obernai	
OBJECTIF	Réduire les volumes de déchets verts apportés en déchèterie entre janvier et mars.
RESUME	Reproduire l'opération de broyage sur le site de Krautergersheim et l'étendre à celui d'Obernai afin de réduire les volumes de déchets ligneux déposés en déchèterie au premier trimestre.
CIBLE	Déchets verts ligneux.
POTENTIEL	Potentiel net de 60-120 tonnes (30 sur Krautergersheim, 30-90 sur Obernai).
DUREE & PLANNING	Mise en œuvre chaque année pendant trois mois de janvier à mars.
BESOINS & COÛTS	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ i) Opération de broyage sur Krautergersheim</li><li>➤ Prestation de broyage : DSP</li><li>➤ Animateur : travail préparatoire : DSP</li> <li>➤ ii) Opération de broyage sur Obernai, prestation identique à celle de Krautergersheim</li><li>➤ Prestation de broyage : DSP</li><li>➤ Animateur : travail préparatoire, suivi : DSP</li></ul>

	<b>Budget total : intégré à la DSP</b> <b>Temps alloué nécessaire : intégré à la DSP</b>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de prestations mises en place</li> <li>➤ Tonnages broyés</li> </ul>

### Indicateurs de suivi & objectifs

Présentés dans le rapport annuel du délégataire

### Étapes clés

Étape	Planning	Remarque (s)
Mise en place des opérations de broyage	Janvier/Mars de chaque année	/

### Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Prestataire de broyage	Broyage des déchets verts ligneux.
Gardiens de déchèterie.	Relais des consignes de dépôt et de récupération du broyat.
Animateur PLP	Commande et organisation de la prestation, communication.

### Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Prestataire de broyage	Consultation directe ou MP / activité
Public	RPQS, mise à disposition du broyat (1)

N.B. : (1) dans le cadre de la mise en place de projets de compostage partagé, l'utilisation du broyat comme produit co-structurant pourra être envisagée.

## FICHE ACTION N°3f

### AXE 3 / ACTION n°3f : Réalisation d'une campagne de distribution de poules pour réduire les déchets

#### Description

En mai 2016 une opération de **distribution de poules** au sein des foyers a été réalisée sur la commune de Meistratzheim. La mise à disposition de gallinacées auprès des habitants est une action de plus en plus souvent mise en œuvre par les collectivités. Elle correspond à un moyen original, écologique, et économique de réduction des déchets. En effet une poule peut consommer en moyenne 57 kilogrammes de nourriture en provenance de nos repas (déchets de préparation ou restes de repas) chaque année. Ainsi pour un foyer de quatre personnes, la présence de deux poules permettrait de réduire de plus de 20 % les quantités de biodéchets qui finissent à la poubelle. D'autre part, la campagne de communication en lien avec l'opération, constitue un excellent outil de sensibilisation pour aborder la prévention de manière générale.

A l'instar de l'opération réalisée par la commune de Meistratzheim, les autres communes dont celles de Bernardswiller, Niedernai, Krautergersheim ou Innenheim pourraient reproduire ce type d'opération sur leurs territoires puisqu'il s'agit d'un outil simple efficace en matière de prévention et qu'il permet également aux habitants de se réapproprier des gestes quotidiens favorables à l'environnement, déjà pratiqués par nos aïeux.

#### Fiche de synthèse

#### ACTION 3f) Opération de distribution de poules au sein des foyers

<b>OBJECTIF</b>	Réduire les quantités de biodéchets présentes dans les ordures ménagères. Sensibiliser les habitants à des gestes du quotidien en faveur de la prévention des déchets.
<b>RESUME</b>	Organiser dans chaque commune (hors Meistratzheim) une opération de distribution de poules aux seins des foyers volontaires afin de leurs permettre de disposer d'un moyen simple pour réduire les quantités de biodéchets qu'ils jettent quotidiennement dans les ordures ménagères tout en encourageant un « retour aux traditions » sur des territoires à caractère rural.
<b>CIBLE</b>	Biodéchets (restes de repas et gaspillage alimentaire) des habitants.
<b>POTENTIEL</b>	57 kg de biodéchets / poule 24 % de la poubelle OMr pour un foyer de 4 personnes qui produit en moyenne 244 kg d'OMr/an
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	Deux alternatives : - une opération chaque année dans une commune différente afin de fournir l'occasion de rappeler à chaque opération les enjeux du gaspillage alimentaire (1) - ou réalisation de la distribution la même année pour ne pas « défavoriser » certains habitants par rapport aux autres.
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Coût de l'opération (achats des poules, organisation de la distribution, distribution des courriers...) pour la commune sur la base de 50 poules (1300€) ou de 100 poules pour Obernai (2600€)</li><li>➤ Frais de communication (500€ / opération)</li><li>➤ Travail préparatoire de l'animateur (35h / animation) + présence à la remise des poules (2h/animation)</li></ul> <b>Budget total : 10 300€</b>

	<b>Temps alloué nécessaire : 185 heures (11.7% ETP)</b>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'opérations (nombre de communes)</li> <li>➤ Nombres de poules distribuées</li> <li>➤ Nombre de foyers bénéficiaires (dont des foyers témoins)</li> </ul>

(1) C'est cette alternative qui sera présentée dans les parties suivantes.

### Indicateurs de suivi & objectifs

a) Réalisation

Indicateur de réalisation 1				
Indicateur	Nombre d'opérations (nombres de communes)		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	1	1
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1	1	0

Indicateur de réalisation 2				
Indicateur	Nombre de poules distribuées		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	100	50
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	50	50	0	0

b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	3 100	1 800
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1 800	1 800	1 800	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	37 / 2.4%	37 / 2.4 %
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	37 / 2.4 %	37 / 2.4 %	37 / 2.4 %	0

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'opérations (nombre de communes)		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	1	1
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1	1	0

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre de poules distribuées		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	100	50
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	50	50	50	0

Indicateur de suivi 3				
Indicateur	Nombre de foyers témoins		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	10	5
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	5	5	5	0

## Etapes clés

Etape	Planning	Remarque (s)
Organisation de l'opération	Février/avril	Choix de l'éleveur, envoi des courriers, validation des foyers bénéficiaires...
Distribution des poules	Mai	Possibilité de prévoir la proposition compléments bios
Période de suivi des foyers témoins	Juin/juillet	Estimer pendant deux mois les quantités de déchets détournés, le nombre d'œufs produits...

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Communes	Organisation de l'opération
Eleveur(s)	Vente des poules
Animateur PLP	Préparation des opérations (dossiers de presse, guides de suivi...)

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Communes	Opération / communication (articles)
Public	Acquisition de poules / réduction des biodéchets (participants) ou communication (public)
Fournisseurs	Consultation directe

## FICHE ACTION N°3g

### AXE 3 / ACTION n°3g : Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

#### Description

La **lutte contre le gaspillage alimentaire** fait partie de l'un des principaux leviers en matière de prévention des déchets. En effet les efforts visant à réduire les quantités de déchets alimentaires jetées répondent à plusieurs enjeux tels la réduction des biodéchets ou encore la promotion d'une consommation éthique, écologique et durable. Afin de compléter les actions de sensibilisation contenues dans le premier axe (**AXE 1 / ACTION n°1c : Sensibilisation pour une consommation durable (lutte contre le gaspillage alimentaire et le suremballage, promotion des éco-achats...)**), **des actions correctives** seront également proposées afin de favoriser une réduction du gaspillage alimentaire généré par certains acteurs (restauration scolaire, restauration gastronomique...).

Ces actions comprendront **des actions en milieu périscolaire** :

- **Campagnes de pesées** afin d'estimer les quantités de déchets produites par les établissements périscolaires gérés par l'ALEF
- **Proposition d'actions correctives** adaptées du self au bureau du gestionnaire, en passant par les cuisines.

Sera également proposée la réalisation d'une **action auprès des restaurateurs** via l'organisation d'une semaine dédiée à la prévention. La CCPSO proposera aux établissements volontaires la mise en place d'un évènement ponctuel organisé sur une semaine au cours de laquelle les restaurants volontaires proposeront à leurs clients la **mise à disposition de « doggy bags »** (1) afin de réduire le gaspillage ou encore feront la promotion de mets préparés à partir de **produits biologiques et locaux** en faveur d'une **restauration durable** (circuit court, agriculture biologique...).

(1) Appellation à définir. Aujourd'hui en France le terme de « doggy bag » est perçu de manière assez péjorative. La plupart des collectivités utilisent une nouvelle dénomination telle « gourmet box », « gourmand box »...

ACTION 3g ) Lutte contre le gaspillage alimentaire	
OBJECTIF	Sensibiliser le public au gaspillage alimentaire et réduire les quantités produites par certains secteurs comme celui de la restauration scolaire.
RESUME	Mise en place de campagnes d'actions correctives en partenariat avec les établissements périscolaires gérés par l'ALEF afin d'une part, de sensibiliser concrètement les enfants et d'autre part, de réduire les quantités de déchets alimentaires dans les services de restauration. Organisation d'un évènement de communication dans le secteur de la restauration gastronomique afin d'intervenir auprès du public sur les thèmes du gaspillage alimentaire, de la consommation durable (agriculture biologique, circuit court...)
CIBLE	Cantines scolaires d'une part (i), et le public d'autre part (ii)
POTENTIEL	A estimer selon chaque établissement. Potentiel brut de 20 tonnes (à partir des ratios établis par l'ADEME). Action de sensibilisation en ce qui concerne la semaine de communication auprès de la restauration gastronomique.
DUREE & PLANNING	L'intervention au niveau des périscolaires est prévue pour 2018 et 2019 (quatre établissements par an), après un travail préparatoire en 2017. La « semaine durable » en restauration sera également proposée chaque année à partir de 2021.
BESOINS & COÛTS	<p>i) Actions dans les périscolaires Réalisation des actions (pesée, formation du personnel, proposition d'actions correctives....) (0€ / ALEF) Frais divers de communication (200€ / campagne) Travail préparatoire animateur PLP (70 heures en 2017) + accompagnement des opérations (14 heures / établissement)</p> <p><b><u>Budget intermédiaire total : 1 600€ (CCPO + ALEF)</u></b> <b><u>Temps alloué intermédiaire : 186 heures (11.6% ETP)</u></b></p> <p>ii) Evènement de type « climat gourmand » (*) Acquisition de « gourmand box » (1 270€ / 2 000 boîtes / évènement) (2) Création de supports de communication réutilisables (chevalets...) (500€) Frais de communication (500€ / évènement) Travail préparatoire animateur (70 heures / évènement)</p> <p><b><u>Budget intermédiaire total : 7 580 €</u></b> <b><u>Temps alloué intermédiaire : 280 heures (17.8% ETP)</u></b></p> <p><b>Budget total : 9 180€</b> <b>Temps alloué nécessaire : 462 heures (29.3% ETP)</b></p>
INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ i) Actions en périscolaire</li> <li>➤ Nombres d'établissements participants</li> <li>➤ Mise en place d'actions correctives</li> <li>➤ Quantités de déchets évitées estimées (1)</li> <li>➤ ii) Evènement « climat gourmand »</li> <li>➤ Nombre d'établissements participants</li> <li>➤ Nombre de « gourmand box » (*) distribuées</li> <li>➤ Autres actions adoptées</li> </ul>

(1) A établir précisément avec l'ALEF.

(\*) Appellation cf. action développée par la ville de Colmar.

(2) Sur la base de 8 établissements participants servant 50 repas par jour pour une semaine de 7 jours.

## Indicateurs de suivi & objectifs

a) Réalisation

i) Campagnes d'optimisation dans les périscolaires gérés par l'ALEF

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Nombre de campagnes « correctives »		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	4	4	0	0

ii) Evènement « semaine durable » dans la restauration

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Nombre d'évènements organisés		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1	1	1

b) Moyens

i) Campagnes d'optimisation dans les périscolaires gérés par l'ALEF

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	800	800	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	70 / 4.4%	56 / 3.6%	56 / 3.6%	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

ii) Evènement « semaine durable » dans la restauration

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	2 270	1 770	1 770	1 770

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	70 / 4.4%	70 / 4.4%	70 / 4.4%	70 / 4.4%

c) Indicateurs de suivi

i) Campagnes d'optimisation dans les périscolaires gérés par l'ALEF

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'établissements participants		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	4	4	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Quantités de déchets évitées (1)		Unité de mesure	Tonnage
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	AD (2)	AD	AD
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	AD	AD	AD	AD

(1) Sur l'ensemble des établissements concernés (participant et ayant participé)

(2) A déterminer précisément avec les établissements participants.

Indicateur de suivi 3				
Indicateur	Adoption et mise en place de nouvelles pratiques		Unité de mesure	Effectivité (1)
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	Oui	Oui	Oui
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui

ii) Evènement « semaine durable » dans la restauration

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'évènement organisés		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1	1	1

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre d'établissements participants		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	8	8	8	8

Indicateur de suivi 3				
Indicateur	Quantités de « gourmand box » distribuées		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	2 000	2 000	2 000	2 000

Indicateur de suivi 4				
Indicateur	Autre(s) thématique(s) traitée(s)		Unité de mesure	Thématique
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	AD (1)	AD	AD	AD

- (1) A déterminer parmi les déclinaisons du repas pauvre en carbone (circuit court, produits biologiques, saisonnalité...) ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire, selon les volontés des établissements participants.

### Etapes clés

i) En périscolaire :

Etape	Planning	Remarque (s)
Mobilisation des structures et de l'ALEF, définition des modalités d'actions	Septembre/décembre 2017	Préciser le contenu des opérations et leurs modalités de réalisation
Mise en place de l'opération	2018/2019	Mise en œuvre par l'ALEF, quatre établissements en 2018 et quatre en 2019

Remarque : le planning devra être précisé avec chaque établissement concerné.

ii) Evènement « climat gourmand » :

Etape	Planning	Remarque (s)
Mobilisation de partenaires, définition des modalités d'actions	Année 2020	Préciser le contenu des opérations selon les volontés des acteurs
Communication sur l'évènement	Un mois avant chaque évènement	/

Mise en place de l'opération	Une semaine chaque année à partir de 2021	Période à déterminer avec les partenaires
------------------------------	---	---

### *Partenaires mobilisés*

Partenaire	Action
ALEF pour les périscolaires du territoire	Mise en place des pratiques correctives
Restaurateurs du territoire	Participation à la semaine durable
Animateur PLP	Mobilisation et accompagnement des partenaires

### *Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre*

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Etablissements périscolaires	Contact / communication, éducation, réduction des charges
Public	Education des enfants, modification du comportement (apprentissage de gestes de prévention...)
Restaurateurs	Contact / publicité

## AXE 4 : Actions d'évitement de la production de déchets

### FICHE ACTION N°4a

#### AXE 4 / ACTION n°4a : Création d'un point de collecte « recyclerie » sur chaque déchèterie en partenariat avec l'association Emmaüs



#### *Description*

La prévention des déchets se décline à travers la politique des 4R qui se traduit par : Réutiliser, Réparer, Réduire et Recycler. Parmi les actions en faveur de la réutilisation, on compte notamment la **mise en place de recycleries**. Il s'agit de lieux au sein desquels chacun peut déposer des objets dont il n'a plus l'usage mais qui sont encore fonctionnels et en bon état, afin de permettre à d'autres personnes de les réutiliser. Les recycleries sont généralement organisées au niveau des déchèteries et gérées par des organismes d'insertion sociale telle que l'association Emmaüs. Ces organismes sont en charge de la collecte, du tri et de la revente des objets déposés afin de garantir leur réemploi.

Le principe est simple : permettre aux gens de contribuer à **l'insertion sociale** (compagnons Emmaüs) et à **lutte contre l'exclusion** (par le réemploi de biens encore fonctionnels souvent par des personnes en situation sociale précaire) tout en se séparant des équipements usagés dont ils n'ont plus l'usage. Cela permet donc à la fois de favoriser **l'économie sociale solidaire** mais également de détourner des flux non négligeables des déchèteries.

La communauté de communes souhaite mettre en place un point de collecte pour recyclerie sur chacune de ses déchetteries afin de détourner une partie des flux de déchets et de favoriser à la fois le réemploi et l'économie sociale solidaire via un partenariat avec l'association Emmaüs dont le centre Alsace se situe à Scherwiller (SMICTOM d'Alsace Centrale).

#### *Intégration dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public :*

Dans le cadre de son contrat d'affermage, Veolia organise la mise en place des deux points de collecte « recycleries » sur les déchèteries d'Obernai et de Krautergersheim. Une convention sera signée avec Emmaüs afin d'organiser le transfert des dons jusqu'au centre Emmaüs de Scherwiller ainsi que la collecte en porte à porte sur le territoire.

Par ailleurs, l'habillage des conteneurs de collecte maritime sera déterminé par le biais d'un concours de dessin dans les écoles.

### ACTION 4a) Création de deux recycleries sur les déchèteries d'Obernai et de Krautergersheim

<b>OBJECTIF</b>	Favoriser le réemploi de certains types de déchets (électroménagers, mobiliers....) tout en soutenant l'économie sociale solidaire.
<b>RESUME</b>	Profiter de l'extension des déchèteries pour intégrer un espace dédié à la collecte d'objets pour le réemploi.
<b>CIBLE</b>	Tous, flux en déchèterie.
<b>POTENTIEL</b>	3-5 kg/hab/an, soit 80 tonnes en moyenne par an (1)
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	Les travaux d'extension des déchèteries sont prévus pour l'hiver 2017 à Obernai, l'hiver 2018 pour Krautergersheim. La mise en place des équipements et la définition des termes de la convention de partenariat avec Emmaüs sont prévues dès 2017 afin de rendre le service effectif le plus rapidement possible.
<b>BESOINS &amp; COÛTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une benne de stockage par site : DSP</li> <li>➤ Equipement accessoire (palettes à roues...) : DSP</li> <li>➤ Frais de collecte des déchets résiduels sur le site de Scherwiller après tri (variable)</li> <li>➤ Frais de communication : DSP</li> <li>➤ Travail préparatoire de l'animateur + suivi des sites : DSP</li> </ul> <p><b>Budget total : Intégré à la DSP</b> <b>Temps alloué nécessaire : Intégré à la DSP</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de recycleries opérationnelles</li> <li>➤ Quantités de biens collectés (3)</li> <li>➤ Taux de valorisation des dons.</li> </ul>

### Indicateurs de suivi & objectifs

Présentés dans le rapport annuel du délégataire

### Etapes clés

Etape	Planning	Remarque (s)
Extension des déchèteries	Décembre/mars 2017 pour Obernai. Hiver 2018 pour Krautergersheim	/
Définition et signature de la convention, préparation des équipements dédiés	Année 2017 pour Obernai et 2018 pour Krautergersheim	/
Ouverture des recycleries	2017 et 2018	/
Formation et suivi	Premiers mois après l'ouverture des recycleries	Formation des gardiens, information et accompagnement des usagers...

## *Partenaires mobilisés*

Partenaire	Action
Emmaüs	Gestion des sites, collecte des dons
Déléataire du service déchets	Installation du site, partenariat avec Emmaüs
Gardiens de déchèteries	Relais des consignes, gestion des apports
Animateur PLP	Préparation et suivi de la prestation

## *Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre*

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Emmaüs	Contact/activité, convention,
Déléataire du service déchets	Convention/RPQS
Gardiens	Formation (possibilité de formation sur Scherwiller), respect des consignes
Public	Bénéficiaire du service / participation à l'économie sociale solidaire

## FICHE ACTION N°4b

### AXE 4 / ACTION n°4b : Promotion du réemploi et de la réparation via le principe du repair café

#### *Description*

Parmi les mesures d'évitement des déchets on retrouve les actions en faveur du **réemploi et de la réparation** des objets pouvant être encore utilisés. Ces deux axes constituent le cœur de métier des associations de type **repair café**.

Un repair café réunit des bénévoles disposants de compétences techniques variées (mécaniques, électroniques...) nécessaires à la réparation des objets apportés par les particuliers lors d'ateliers dédiés à la réparation et au réemploi. Au cours de ces journées les particuliers assistent à la réparation de leurs objets (lorsqu'elle est possible) et/ou bénéficient des conseils prodigués par les bénévoles présents (possibilité de réparer l'appareil, pièce à changer...). Ainsi cette action permet à la fois de promouvoir le réemploi et donc d'éviter des déchets, mais également de favoriser la création de liens sociaux lors de ces ateliers qui se déroulent dans une ambiance conviviale.

Aujourd'hui en Alsace il existe déjà plusieurs associations repair café. La plus proche étant celle des Réparateurs bénévoles au pays du Hahnenberg (<http://repaircafe-hahnenberg.fr/>). La CCPSO souhaite solliciter leur intervention pour l'organisation d'un atelier de repair café sur le territoire. Toutefois ces associations sont déjà très sollicitées à l'instar des **réparateurs bénévoles du pays du Hahnenberg** dont l'agenda est rempli jusqu'en 2018.

Ainsi la CCPSO souhaite dans une deuxième perspective favoriser la création d'une antenne locale repair café.

ACTION 4b) Organisation d'ateliers repair café sur le territoire	
OBJECTIF	Encourager la réparation et le réemploi des objets.
RESUME	Solliciter l'intervention des réparateurs du pays du Hahnenberg pour la tenue d'un ou plusieurs ateliers. Recherche de personnes volontaires pour créer une antenne relais sur le territoire.
CIBLE	Tous, réduction des flux de déchets en déchèteries
POTENTIEL	Quantitatif : variable, entre 30 et 100 kg par ateliers Sensibilisation : fort, évènement original qui permet d'éduquer au réemploi, le tout dans une ambiance chaleureuse.
DUREE & PLANNING	La recherche de bénévoles sur le territoire commencera dès 2017. Un premier atelier sera organisé en 2018 en partenariat avec les réparateurs du Pays du Hahnenberg (RPH).
BESOINS & COUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ i) Organisation d'un atelier avec les RPH</li> <li>➤ Mise à disposition d'un local (par les communes)</li> <li>➤ Frais de communication divers (200€ / animation)</li> <li>➤ Animateur PLP (14 heures / animation)</li> </ul> <p><b><u>Budget intermédiaire total : 1 400€</u></b> <b><u>Temps alloué intermédiaire : 98 heures (6.2% ETP)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ii) Création d'une antenne locale repair café</li> <li>➤ Frais de communication pour la recherche de bénévoles (200 €)</li> <li>➤ Organisation d'un partage d'expérience avec les PRH (100 €)</li> <li>➤ Adhésion à la Charte Repair café (49€)</li> <li>➤ Frais de communication divers (200€ / animation)</li> <li>➤ Mise à disposition d'un local (par les communes)</li> <li>➤ Travail préparatoire de l'animateur (35 heures) + organisation et suivi des ateliers (7 heures / animation)</li> </ul> <p><b><u>Budget intermédiaire total : 1 949€</u></b> <b><u>Temps alloué intermédiaire : 77 heures (4.9% ETP)</u></b></p> <p><b>Budget total : 1 400 ou 1 949€ (1)</b> <b>Temps alloué nécessaire : 91 heures (5.8% ETP) (1)</b></p>
INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'ateliers organisés par les RPH / une antenne locale</li> <li>➤ Quantités de déchets évitées</li> <li>➤ Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>➤ Création d'une antenne locale</li> </ul>

(1) Estimation basée sur la création d'une antenne locale. Celle-ci prendra le relais des bénévoles du Pays du Hahnenberg à partir de 2019. Cela déchargera l'animateur d'une grande partie du travail préparatoire.

a) Réalisation

Indicateur de réalisation 1				
Indicateur	Organisation d'un atelier avec les RPH		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	1	0 (1)	0 (1)
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)

(1) En cas de non création d'une antenne locale, il faudra prévoir le renouvellement du partenariat avec les RPH.

Indicateur de réalisation 2				
Indicateur	Organisation d'ateliers via une association locale		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	1	1 (2)	1 (2)
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1 (2)	1 (2)	1 (2)	1 (2)

(2) A adapter en fonctionnement des résultats obtenus : deux par an ? un par trimestre ?

b) Moyens

i) Intervention des Réparateurs bénévoles du Pays du Hahnenberg

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	200	200	200
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	200	200	200	200

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / %ETP
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	14 / 0.9%	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

ii) Création d'un repair café local

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	549	200	200	200
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	200	200	200	200

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / %ETP
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	35 / 2.2%	14 / 0.9%	7 / 0.4%	7 / 0.4%
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'ateliers organisés		Unité de mesure	Nbre / porteur (1)
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	1 / RPH	1 / AL	1 / AL
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1 / AL	1 / AL	1 / AL	1 / AL

(1) RPH : Réparateurs bénévoles du Pays du Hahnenberg

AL : Association Locale

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Quantités de déchets évitées		Unité de mesure	Kg
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	50	50	50
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	50	50	50	50

### Etapes clés

Etape	Planning	Remarque (s)
Prévoir une intervention des RPH	Octobre 2016	/
Recherche de bénévoles locaux	Année 2017	/
Organisation d'une réunion de partage d'expérience	Début 2018	/
Organisation d'un atelier RPH	Printemps ou septembre 2018	Intervention des bénévoles locaux
Poursuite de l'action	2019/2024	Organisation d'ateliers avec une AL ou à défaut avec les RPH

### Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Réparateurs du pays du Hahnenberg	Partage d'expérience, organisation d'un ou de plusieurs ateliers
Association locale Repair café	Poursuite de l'action
Animateur PLP	Préparation, recherche de bénévoles, organisation et suivi des ateliers

### Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
RPH	Contact / atelier
AL	Communication, accompagnement / communication, acteur local
Public	Participation aux ateliers / réparation d'objets, information et sensibilisation

## FICHE ACTION N°4c

### AXE 4/ ACTION n°4c : Renouvellement des bornes Colthab pour la collecte des textiles

#### Description

La campagne de caractérisation des ordures ménagères menée en mars 2016 a révélé la présence de déchets textiles en quantités non négligeables dans les collectes d'ordures ménagères. Par ailleurs le diagnostic des équipements de collecte présents sur le territoire (12 bornes Colthab, 1 borne le Relais) a montré l'existence de certaines lacunes concernant l'accès à l'information des usagers pouvant nuire à la collecte sélective des textiles.

Le prestataire Colthab a renouvelé l'ensemble des bornes de collecte le 6 septembre 2016 afin de mettre à jour l'habillage informatif des points d'apport volontaire.

Puisqu'il s'agissait du principal levier d'action mobilisable en faveur de l'amélioration de la collecte sélective des textiles, cette partie sera simplement traitée via les différents outils de sensibilisation présentés dans l'axe 1 (rubrique internet dédiée à la prévention, guide de prévention...).



*Description*

En 2015 11.5 % des tonnages collectés (soit 129 tonnes) en collecte sélective correspondaient à des déchets de flaconnage plastique. Une partie importante de ces déchets est composée de **bouteilles d'eau**. En France les exigences réglementaires qui s'imposent aux gestionnaires des services de production et de distribution de l'eau potable garantissent une grande qualité de cette dernière. Celle-ci est donc tout à fait potable et présente (avec une variation des paramètres en fonction des régions) des propriétés organoleptiques tout à fait semblables aux eaux minérales en bouteille. De plus **l'eau du robinet coûte en moyenne 200 fois moins cher que l'eau achetée en bouteille**. Pourtant la plupart des foyers continuent de privilégier l'eau en bouteille et produisent de grandes quantités de déchets plastiques dont **le transport génère d'importantes émissions de GES**.

Dans le cadre du précédent programme de prévention la communauté de communes a déjà agi en faveur de la promotion de l'eau du robinet. Ainsi par exemple chaque année, Suez Environnement qui est en charge de la délégation du service public de l'eau, tient un **stand d'information et de sensibilisation lors du salon BiObernai**. Par ailleurs le **Comité des fêtes** de la ville d'Obernai met des **gobelets réutilisables** à disposition de certains organisateurs d'évènements sur le territoire.

C'est pourquoi la communauté de communes souhaite poursuivre les efforts mis en œuvre en renforçant son action de promotion de l'eau du robinet. Cela se traduira notamment par une réflexion en partenariat avec le délégataire du service eau sur l'élaboration de nouveaux outils de sensibilisation à mettre en œuvre lors du salon BiObernai, afin de donner un nouveau souffle à cette animation dont le principal outil utilisé, le **bar à eaux**, commence à montrer ses limites. En revanche cette technique pourra être étendue **au secteur scolaire**. En matière de sensibilisation, la CCPSO encouragera certains acteurs (établissements périscolaires ALEF notamment) à mettre en place des fontaines à eau au sein de leur structure. Enfin la CCPSO généralisera l'utilisation de carafes et de gobelets au sein de ses services et des différentes communes, et encouragera leur utilisation par des opérations de distributions (stands CCPSO BiObernai, interventions ponctuelles de l'animateur sur les marchés....)

ACTION 4d) Promotion de l'eau du robinet	
OBJECTIF	Encourager la consommation de l'eau du robinet afin de réduire les déchets de bouteilles en plastique.
RESUME	Mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation du public à l'intérêt de consommer l'eau du robinet en menant des actions spécifiques auprès de chaque acteur. A savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception d'un outil de comparaison volume/prix entre l'eau du robinet et l'eau en bouteille adressé au public</li> <li>- La tenue d'animations « bar à eaux » en milieu scolaire</li> <li>- La généralisation des carafes et des éco-cups au sein des services publics (Charte d'éco-exemplarité).</li> </ul>
CIBLE	Tous.
POTENTIEL	6 kg/hab/an, soit 108 tonnes
DUREE & PLANNING	Chaque année pour les actions adressées au public (stand BiObernai). En 2019 et 2020 pour les animations dans les écoles, après les opérations « concours de tri » en 2017 et « dessin Stop-Pub » en 2018.
BESOINS & COUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ i) Sensibilisation du public lors de certaines manifestations</li> <li>➤ Conception d'un outil de communication sur la comparaison volume/prix (déléгатaire)</li> <li>➤ Tenue de stands par le déléгатaire (déléгатaire)</li> <li>➤ Frais de communication (déléгатaire)</li> <li>➤ Acquisition et distribution de gobelets/carafes au stand de la CCPSO (300€ / an)</li> <li>➤ Travail préparatoire de l'animateur PLP + accompagnement du déléгатaire (7 heures / an)</li> </ul> <p><b><u>Budget intermédiaire total : 2 400€ (1)</u></b> <b><u>Temps alloué intermédiaire : 56 heures (3.6% ETP)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ii) Organisation de bars à eaux dans les écoles</li> <li>➤ Conception du bar à eau (solicitation du déléгатaire)</li> <li>➤ Frais d'animation : affiches, « guide » papier, distribution de carafes (200€ / animation)</li> <li>➤ Travail préparatoire animateur PLP (21 heures / animation)</li> </ul> <p><b><u>Budget intermédiaire total : 2 000€ (2)</u></b> <b><u>Temps alloué intermédiaire : 210 (13.3 % ETP)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ iii) Mise à disposition d'éco-cups pour les organisateurs d'évènements → cf. fiche action n°2b.</li> </ul> <p><b>Budget total : 4 400€</b> <b>Temps alloué nécessaire : 280 (17.8% ETP)</b></p>
INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'animations CCPSO adressées au grand public</li> <li>➤ Nombre d'animations en milieu scolaire</li> <li>➤ Nombres de personnes sensibilisées</li> <li>➤ Nombre d'enfants sensibilisés</li> <li>➤ Nombre d'établissements volontaires pour le déploiement de fontaines à eau</li> </ul>

(1) Sur la base d'un stand CCPSO au salon BiObernai et la distribution de 125 gobelets réutilisables.

(2) Objectif de réaliser une animation dans chaque école du territoire, celles-ci étant au nombre de dix.

a) Réalisation

i) Tenue du stand CCPSO au salon BiObernai

Indicateur de réalisation 1				
Indicateur	Nombre de stands CCPSO		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	1	1	1	1
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1	1	1

ii) Animations « bar à eaux » en milieu scolaire

Indicateur de réalisation 2				
Indicateur	Nombre d'animations bar à eaux dans les écoles		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	5	5
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

b) Moyens

i) Tenue du stand CCPSO au salon BiObernai

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	300	300	300	300
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	300	300	300	300

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	Année	2017	2018	2019
Objectif	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%	7 / 0.4%

ii) Animations « bar à eaux » en milieu scolaire

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	1 000	1 000
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	Année	2017	2018	2019
Objectif	0	0	105 / 6.7%	105 / 6.7%
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

c) Indicateurs de suivi

i) Tenue du stand CCPSO au salon BiObernai

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre de gobelets réutilisables distribués/personnes sensibilisées		Unité de mesure	Nbre
	Année	2017	2018	2019
Objectif	125	125	125	125
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	125	125	125	125

ii) Animations « bar à eaux » en milieu scolaire

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre de bars à eau mis en place		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	5	5
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre d'enfants sensibilisés		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	0	500 (1)	500 (1)
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

(1) A réévaluer en fonction du nombre d'établissements participants et des effectifs de chaque classe concernée.

### Etapes clés

i) Tenue de stands de sensibilisation du grand public

Etape	Planning	Remarque (s)
Conception d'un nouvel outil de communication avec le délégataire eau	Mars/avril 2017	Idée : m <sup>3</sup> de comparaison eau du robinet/eau embouteillée
Acquisition des gobelets réutilisables	Août 2017	/
Tenue du stand CCPSO	Salon BiObernai, septembre chaque année	En parallèle du stand organisé par le délégataire eau

ii) Organisation de bars à eaux dans les écoles

Etape	Planning	Remarque (s)
Sollicitation des établissements	Janvier/février 2019 Janvier février 2020	Cinq écoles chaque année. L'animation sera déjà présentée via les autres actions en milieu scolaire (concours de tri...)
Mise en place des bars à eaux	Mars/juin 2019 Mars/juin 2020	/

## *Partenaires mobilisés*

<b>Partenaire</b>	<b>Action</b>
Délégataire DSP eau	Conception d'un nouvel outil de sensibilisation
Etablissements scolaires	Accueil des animations ; mise en place des animations
Salon BiObernai	Accueil des stands
Animateur PLP	Préparation, recherche de partenaires, tenue des stands

## *Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre*

<b>Cible</b>	<b>Mise en œuvre action / valorisation</b>
Délégataire DSP eau	Contact / communication, RPQS
Etablissements scolaires	Courrier, contact / éducation
Organisateurs de l'évènementiel	Partenariat
Public	Participation aux stands / sensibilisation, éducation

## FICHE ACTION N°4e

### AXE 4 / ACTION n°4e : Promotion des couches lavables et des produits d'entretien ménagers alternatifs

#### Description

De nos jours les textiles sanitaires représentent une grande partie des déchets collectés dans les ordures ménagères. La campagne de caractérisation des ordures ménagères réalisée en mars 2016 a montré qu'un habitant du Pays de Sainte Odile jette en moyenne 32 kilogrammes de textiles sanitaires par an. Ce qui représente 590 tonnes par an. Ces déchets englobent essentiellement les couches jetables, les lingettes nettoyantes, les lingettes hygiéniques...

Pourtant aujourd'hui il existe de nombreuses alternatives simples et durables pouvant se substituer à l'utilisation des produits jetables. Ainsi l'utilisation de couches lavables pour les bébés, de chiffons et serpillères pour le ménage ou encore de gants de toilette permet de réduire considérablement les quantités de déchets produites tout en garantissant une efficacité similaire.

Néanmoins ce sont des outils qui font souvent l'objet de réticences et d'a priori tenaces, notamment sur des aspects de confort et de praticité, ce qui limite fortement leur utilisation.

C'est pourquoi dans le cadre de son programme de prévention, la CCPSO souhaite mettre en place des actions de sensibilisation en faveur des produits sanitaires réutilisables. Ainsi le prêt de kits d'essai de couches lavables et textiles sanitaires réutilisables ou encore l'organisation d'ateliers de fabrication de produits d'hygiène et d'entretien faits maison sont intégrés dans le PLP.

#### Fiche de synthèse

#### **ACTION 4e) Action de promotion en faveur des couches lavables et des produits d'entretien ménagers alternatifs**

<b>OBJECTIF</b>	Lever les réticences des habitants vis-à-vis de certains produits réutilisables (couches lavables notamment).
<b>RESUME</b>	Organisation d'une opération de prêt de kits d'essais de couches lavables et de produits d'hygiène réutilisables. Organisation d'ateliers de fabrication maison de produits d'entretien et d'hygiène
<b>CIBLE</b>	Ménages.
<b>POTENTIEL</b>	Modéré. Gisement brut de 590 tonnes pour les textiles sanitaires et de 130 tonnes pour les flacons plastiques. En revanche le potentiel de sensibilisation reste modeste.
	La distribution des kits d'essai sera réalisée en 2018 et 2019 après la première phase de communication en 2017. Par ailleurs deux opérations sont prévues afin que la seconde puissent bénéficier des retours d'expérience de la première. Si cela fonctionne bien, la reproduction de cette opération pourra être envisagée les années suivantes. L'organisation des ateliers de fabrication se fera chaque année.
<b>BESOINS &amp; COÛTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ i) Promotion des couches lavables</li><li>➤ Frais de communication (flyers, affiche) (500€ / opération)</li><li>➤ Organisation de permanences (0€ / distribution par l'animateur au Multi-Accueil) (1)</li><li>➤ Organisation d'un stand d'information (100€ / opération)</li><li>➤ Acquisition des kits d'essai (1 500 – 2000€ / opération (1))</li><li>➤ Organisation d'une séance d'échanges et de retours d'expérience (200€</li></ul>

	<p>/an)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travail préparatoire de l'animateur PLP (35 heures / an) + tenue du stand (4 heures / an) + permanences (4 heures / an) + suivi/accompagnement (14 heures / an) + séance de clôture (3 heures / an)</li> </ul> <p><b>Budget intermédiaire total : 5 600€</b>  <b>Temps alloué intermédiaire : 120 heures (7.6% ETP)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ii) Organisation d'ateliers de fabrication</li> <li>➤ Frais de communication (publicité, fiche guide pour les participants...) (200€ / an)</li> <li>➤ Organisation des ateliers (150€ / animation)</li> <li>➤ Local (mis à disposition par les communes)</li> <li>➤ Travail préparatoire animateur PLP + animation (21 heures / animation)</li> </ul> <p><b>Budget intermédiaire total : 4 000€ (2)</b>  <b>Temps alloué intermédiaire : 210 heures (13.3% ETP) (2)</b></p> <p><b>Budget total : 9 600€</b>  <b>Temps alloué nécessaire : 288 heures (18.3% ETP)</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>➤ Nombre de kits d'essai empruntés</li> <li>➤ Nombre de personnes souhaitant poursuivre l'utilisation des couches lavables</li> <li>➤ Nombres d'ateliers organisés</li> <li>➤ Nombre de participants</li> </ul>

- (1) En partant sur les objectifs suivants : kit d'essai pour trois semaines/un mois, deux permanence de deux heures avec le Multi-Accueil d'Obernai par opération.  
(2) Sur la base de deux ateliers par an et de 20 personnes à chaque animation.

### Indicateurs de suivi & objectifs

a) Réalisation

i) Distribution de kits d'essai de couches lavables

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Nombre de kits d'essai testés		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	30	30	0 (1)
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)

(1) Possibilité de reproduction selon les résultats obtenus.\*

ii) Ateliers de fabrication de produits ménagers d'entretien

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Nombre d'ateliers organisés		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	2	2	2	2
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	2	2	2	2

b) Moyens

i) Distribution de kits d'essai de couches lavables

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	2 800	2 800	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	60 / 3.8%	60 / 3.8%	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

ii) Ateliers de fabrication de produits ménagers d'entretien

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018	2019	2020
Objectif	500	500	500	500
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	500	500	500	500

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	42 / 2.7%	42 / 2.7%	42 / 2.7%	42 / 2.7%
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	42 / 2.7%	42 / 2.7%	42 / 2.7%	42 / 2.7%

c) Indicateurs de suivi

i) Distribution de kits d'essai de couches lavables

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre de kits distribués		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	30	30	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre de foyers poursuivant la démarche après l'expérimentation		Unité de mesure	%
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	50	50	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

ii) Ateliers de fabrication de produits ménagers d'entretien

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'ateliers organisés		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	2	2	2	2
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	2	2	2	2

Indicateur de suivi 2				
Indicateur	Nombre de participants		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	40	40	40	40
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	40	40	40	40

## Etapes clés

### i) Distribution de kits d'essais

Etape	Planning	Remarque (s)
Communication	Janvier/février 2018 et 2019	Distribution des flyers, mise en place des affiches
Tenue d'un stand d'information CCPSO	Février 2018 et 2019	Afin de renseigner les foyers intéressés, et de lister les participants
Organisation de deux permanences	Mars 2018 et 2019	Distribution des kits prévus pour une durée de 3 semaines/1 mois
Réunion de clôture	Avril 2018 et 2019	Partage d'expérience et détermination des foyers poursuivant la pratique

### ii) Ateliers de fabrication de produits d'entretien ménagers alternatifs faits maisons

Etape	Planning	Remarque (s)
Communication	Septembre de chaque année	En fin d'année, pour ne pas multiplier les journées au printemps (compostage, ateliers cuisine...). Listing des participants.
Préparation des ateliers	Octobre/novembre de chaque année	Préparation du matériel en fonction du nombre de participants
Organisation des ateliers	Octobre/novembre de chaque année	Un par mois

rtentaires mobilisés

Partenaire	Action
Magasin de ventes de couches lavables	Création des kits d'essai
Multi-accueil d'Obernai	Organisation des permanences
Communes	Mise à disposition de locaux, d'équipements...
Animateur PLP	Préparation, recherche de partenaires, tenue du stand, présence aux permanences et ateliers

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Magasin de la petite enfance	Contact / activité
Multi-accueil d'Obernai	Contact / communication
Communes	Contact / lieu d'accueil
Public	Participation / sensibilisation, éducation, expérimentation

## **AXE 5 : Actions de prévention portant sur les déchets produits par les entreprises**

### **FICHE ACTION N°5a**

#### **AXE 5 / ACTION n°5a : Sensibilisation des entreprises à l'éco-conception**

##### *Description*

Le cinquième axe d'un Programme Local de Prévention des déchets se consacre aux actions en faveur de la réduction des quantités de déchets produites par les entreprises. De plus la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit de nouveaux objectifs en la matière. Elle prévoit notamment d'ici 2025 une valorisation matière minimale de 70% pour les déchets du secteur BTP ainsi qu'une réduction de 50% de la quantité de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché.

Le premier objectif de valorisation matière des déchets industriels sera traité dans le cadre des objectifs du contrat de délégation de service public concernant la collecte et le traitement des déchets. Le délégataire du service aura notamment pour charge de valoriser les gravats par broyage ou concassage, le mobilier, le plâtre...

Le deuxième objectif quant à lui rejoint la notion d'éco-conception qui est définie par l'ADEME comme « la conception d'un bien ou service visant à remplir une fonction et satisfaire un besoin avec la meilleure éco-efficience possible, c'est-à-dire en utilisant les ressources de façon efficace et en minimisant les impacts environnementaux et sanitaires. ». La ville d'Obernai bénéficie d'un tissu industriel important avec la présence de trois parcs d'activités regroupant près de 600 entreprises et 4 000 emplois sur plus de 150 hectares. On peut par exemple noter la présence des sociétés Hager, Kronenbourg, Stoeffler, Sabovia...

Ainsi afin d'exploiter ce fort potentiel en faveur de la prévention des déchets, la communauté de communes souhaite encourager l'éco-conception auprès de ces différents acteurs à travers l'organisation de deux évènements clés :

- L'organisation d'un séminaire adressé aux entreprises animé par des spécialistes de l'éco-conception (action n°5a)
- La tenue d'une séance de partage entre élus et entreprises afin que ces dernières puissent présenter les démarches qu'elles mettent déjà en œuvre en faveur d'un management environnemental (action n°5b)

**ACTION 5a) Organisation d'un séminaire sur l'éco-conception pour les entreprises**

<b>OBJECTIF</b>	Informer les entreprises du territoire sur les tenants et aboutissants pratiques de l'éco-conception en bénéficiant de l'intervention de spécialistes dans la matière.
<b>RESUME</b>	Organisation d'un séminaire animé par au moins deux spécialistes de l'éco-conception (voire des entreprises témoins comme Stoeffler) afin de sensibiliser les acteurs locaux.
<b>CIBLE</b>	Entreprises.
<b>POTENTIEL</b>	Modéré (sensibilisation). Présence d'un important tissu industriel sur le territoire.
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	Le séminaire se tiendra en 2018.
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervenants extérieurs (spécialistes +/- entrepreneurs témoins) (2 000€)</li> <li>➤ Organisation du séminaire (courriers, affiches....) (500€)</li> <li>➤ Buffet dinatoire (600€) (1)</li> <li>➤ Salle et matériel disponibles auprès des communes.</li> <li>➤ Travail préparatoire animateur (105 heures) + séminaire (3 heures)</li> </ul> <p><b>Budget total : 3 100€</b>  <b>Temps alloué nécessaire : 108 heures (6.9% ETP)</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'entreprises présentes</li> <li>➤ Nombres d'entreprises souhaitant s'engager dans une démarche d'éco-conception</li> </ul>

(1) Estimation pour un objectif de 20 personnes présentes au séminaire.

*Indicateurs de suivi & objectifs*

a) Réalisation

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Organisation d'un séminaire		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018		
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	1	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	3 100	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	108 / 6.9%	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

c) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi 1				
Indicateur	Nombre d'entreprises représentées		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	10	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

*Etapes clés*

Etape	Planning	Remarque (s)
Courrier aux entreprises	Septembre 2017	Présentation de l'action et listing des structures intéressées
Validation d'une liste de participant	Octobre 2017	/
Sollicitation d'intervenants	Octobre 2017	/
Organisation du séminaire	Année 2018	Selon les disponibilités des intervenants

## Partenaires mobilisés

Partenaire	Action
Entreprises du territoire	S'informer sur l'éco-conception et la possibilité de mettre en place une démarche d'éco-conception
Entreprise Stoeffler	Témoignage local d'une entreprise engagée dans l'éco-conception
Intervenants	Spécialistes, entrepreneurs déjà engagés dans une démarche d'éco-conception
Animateur PLP	Préparation, recherche de partenaires, séminaire

## Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Entreprises	Courrier+contact / information+engagement dans la démarche
Stoeffler	Courrier+contact / échange, publicité
Intervenants	Contact / animation

## FICHE ACTION N°5b

### AXE 5 / ACTION n°5b : Organisation d'une réunion d'échange entre les élus et les entreprises du territoire

#### Description

Comme cela a été expliqué dans la description de la fiche AXE 5 / ACTION n°5a : Sensibilisation des entreprises à l'éco-conception, une seconde réunion sera organisée entre les élus et les entreprises du territoire afin d'une part que ces dernières puissent présenter les pratiques qu'elles mettent déjà en œuvre en faveur d'un management environnemental et d'autre part, de pouvoir travailler de concert sur de nouvelles pistes de progression. L'intervention de l'entreprise Stoeffler (<http://www.stoeffler.com/Bienvenue-sur-notre-site>) qui s'est déjà engagée en faveur de l'éco-conception de ses produits sera notamment envisagée afin qu'elle puisse faire part de sa propre expérience.

#### Fiche de synthèse

ACTION 5b) Organisation d'une réunion d'échange élus-entreprises sur la thématique du management environnemental	
<b>OBJECTIF</b>	Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire et réfléchir collectivement à des pistes d'optimisation mobilisables sur le territoire.
<b>RESUME</b>	Organisation d'une réunion élus-entreprises afin de permettre à chaque acteur de présenter ses actions, ses attentes et ses besoins et au final, de pouvoir envisager collégalement la mise en place de nouvelles pistes d'amélioration.
<b>CIBLE</b>	Entreprises et élus
<b>POTENTIEL</b>	Modéré. Limite des possibilités de démarche collective sur le territoire.
<b>DUREE &amp; PLANNING</b>	La réunion sera organisée entre la seconde moitié de l'année 2018 et l'année 2019 dans la continuité de l'action 5a.
<b>BESOINS &amp; COUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Organisation de la réunion (courriers, affiches...) (500€)</li><li>➤ Salle mise à disposition par les communes.</li><li>➤ Réunion (200€)</li><li>➤ Travail préparatoire animateur (35 heures) + réunion (3 heures)</li></ul> <p><b>Budget total : 700€</b> <b>Temps alloué nécessaire : 73 heures (4.6 % ETP)</b></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nombre d'entités (collectivités + entreprises) présentes</li><li>➤ Mise en place des idées envisagées</li></ul>

a) Réalisation

Indicateur de réalisation				
Indicateur	Organisation d'une réunion de partage		Unité de mesure	Nbre
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	1	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

b) Moyens

Indicateur de moyens 1				
Indicateur	Moyens financiers alloués		Unité de mesure	€
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	700	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

Indicateur de moyens 2				
Indicateur	Temps alloué		Unité de mesure	h / % ETP
	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	73 / 4.6%	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

d) Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi				
Indicateur	Nombre d'entités (communes, entreprises) représentées		Unité de mesure	Nbre
Année	2017	2018	2019	2020
Objectif	0	15	0	0
Année	2021	2022	2023	2024
Objectif	0	0	0	0

*Etapes clés*

Etape	Planning	Remarque (s)
Courrier aux entreprises et présentation aux communes	Deuxième moitié de l'année 2018	En fonction de la date du séminaire sur l'éco-conception, proposition de participer à la réunion
Validation d'une liste de participant	Octobre 2018	/
Organisation de la réunion	Novembre ou décembre 2018	/

*Partenaires mobilisés*

Partenaire	Action
Entreprises du territoire	Présentation de leur politique interne QHSE et réflexion sur des pistes de progression
Entreprise Stoeffler	S'est engagée dans une démarche d'éco-conception, exemple local
Communes	Présentation de leurs attentes et politiques, réflexion avec les entreprises
Animateur PLP	Préparation, recherche de partenaires, réunion

*Mobilisation & moyens de communication mis en œuvre*

Cible	Mise en œuvre action / valorisation
Entreprises	Courrier+contact / communication + engagement dans la démarche
Communes	Contact / accueil + accompagnement des entreprises dans la démarche
Public	Communication sur les éventuels projets retenus

## Remarques complémentaires sur le Programme Local de Prévention des déchets

### Information sur les moyens (financiers et temps) alloués

- Un ETP équivaut à 240 jours par an ou encore 1 575 heures par an.
- Les indications de coûts n'intègrent pas le salaire de l'animateur du PLP et/ou celui de toute autre personne liée au service des collectivités.  
Elles ne prennent pas non plus en compte les éventuels frais de déplacement.

### Glossaire des abréviations utilisées

- ◆ BTP : secteur du Bâtiment et des Travaux Publics
- ◆ CCPSO : Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
- ◆ CS : Collecte Sélective
- ◆ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- ◆ DIB : Déchets Industriels Banals
- ◆ DMA : Déchets Ménagers et Assimilées
- ◆ DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
- ◆ GES : Gaz à Effet de Serre
- ◆ GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
- ◆ JMR : Journaux Magazines Revues
- ◆ OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
- ◆ OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- ◆ PLP : Programme Local de Prévention des Déchets
- ◆ RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

## Besoins financiers et humains pour la mise en œuvre du PLP

Le Programme Local de Prévention sera mis en œuvre entre 2017 et 2024 pour une durée totale de huit ans.

### I) Besoins financiers

Le Programme Local de Prévention comprend 26 actions. Le PLP global représente un investissement total de 132 855€ sur huit ans.

AXE I	Action	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)/action
	1a	4 700	0	0	0	0	0	0	0	4 700
	1b	DSP								
	1c i	DSP								
	1c ii	700	700	700	700	700	700	700	700	5 600
	1d i	DSP								
	1e	1 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000
	1f	0	500	4 700	0	0	0	0	0	5 200
<b>AXE 2</b>	2a	0	0	0	0	1 000	850	150	150	2 150
	2b	DSP								
<b>AXE 3</b>	3a	0	2 786	0	0	0	0	0	0	2 786
	3b	DSP								
	3c	DSP								
	3d	DSP								
	3e	DSP								
	3f	0	0	3 100	1 800	1 800	1 800	1 800	0	10 300
	3g i	0	800	800	0	0	0	0	0	1 600
	3g ii	0	0	0	0	2 270	1 770	1 770	1 770	7 580
<b>AXE 4</b>	4a	DSP								
	4b	549	200	200	200	200	200	200	200	1 949
	4c	COLTHAB								
	4di	300	300	300	300	300	300	300	300	2 400
	4dii	0	0	1 000	1 000	0	0	0	0	2 000
	4ei	0	2 800	2 800	0	0	0	0	0	5 600
	4eii	500	500	500	500	500	500	500	500	4 000
<b>AXE 5</b>	5a	0	3 100	0	0	0	0	0	0	3 100
	5b	0	700	0	0	0	0	0	0	700
	<b>TOTAL PLP (€)</b>	<b>7 749</b>	<b>12 386</b>	<b>14 100</b>	<b>4 500</b>	<b>6 770</b>	<b>6 120</b>	<b>5 420</b>	<b>3 620</b>	<b>60 665</b>

## II) Besoins humains

Les besoins de préparation et d'animation nécessaires pour la réalisation de l'ensemble du programme représenteront un total de 2 419 heures.

Action	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (h)/action
1a	77	7	7	7	7	7	7	7	126
1b	DSP								
1ci i									
1c ii	21	21	21	21	21	21	21	21	168
1d i									
1e	70	7	7	7	7	7	7	7	119
1f	0	70	161	0	0	0	0	0	231
2a	0	0	0	0	136	26	24,5	24,5	211
2b									
3a	0	91	0	0	0	0	0	0	91
3b									
3c									
3d									
3e									
3f	0	0	37	37	37	37	37	0	185
3g i	70	56	56	0	0	0	0	0	182
3g ii	0	0	0	0	70	70	70	70	280
4a									
4b	35	14	7	7	7	7	7	7	91
4c									
4di	7	7	7	7	7	7	7	7	56
4dii	0	0	105	105	0	0	0	0	210
4ei	0	0	60	60	0	0	0	0	120
4eii	21	21	21	21	21	21	21	21	168
5a	0	108	0	0	0	0	0	0	108
5b	0	73	0	0	0	0	0	0	73
<b>TOTAL (h)</b>	<b>301</b>	<b>475</b>	<b>489</b>	<b>272</b>	<b>313</b>	<b>203,0</b>	<b>201,5</b>	<b>164,5</b>	<b>2419</b>
<b>% ETP/an</b>	<b>19,11</b>	<b>30,16</b>	<b>31,05</b>	<b>17,27</b>	<b>19,87</b>	<b>12,89</b>	<b>12,79</b>	<b>10,44</b>	